

NATIVE WOMEN'S  
ASSOCIATION OF CANADA

L'ASSOCIATION DES FEMMES  
AUTOCHTONES DU CANADA



*The national voice of Aboriginal women in Canada since 1974.*

# Ce que leurs histoires nous disent

**Résultats de recherche de l'initiative Soeurs par l'esprit**





NATIVE WOMEN'S  
ASSOCIATION OF CANADA  
L'ASSOCIATION DES FEMMES  
AUTOCHTONES DU CANADA

# Résultats de recherche de l'initiative Soeurs par l'esprit

Les femmes autochtone sont fortes et belles. Elles sont nos mères, nos filles,  
nos soeurs, tantes, et grandmères.

## Remerciements

Cette recherche n'aurait pas été possible sans les histoires dont les familles et les communautés des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées ont bien voulu nous faire part. L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est redevable envers le grand nombre de familles, de communautés et d'amies et amis qui ont perdu un être cher. Votre force, votre générosité et votre courage ne cessent de nous impressionner.

Nous remercions nos aînés, femmes et hommes, et nous remercions les communautés des Premières Nations, les communautés inuites et les communautés métisses pour leur force et leur résilience.

Nous tenons à exprimer notre gratitude pour le dévouement et l'engagement des chercheurs communautaires, des activistes et des champions des droits, qui ont joué un rôle déterminant dans nos efforts de sensibilisation à cette question. Nous manifestons notre gratitude aussi pour le travail acharné des prestataires de services et de tous ceux et celles qui œuvrent pour mettre fin à la violence envers les femmes autochtones au Canada.

Nous apprécions l'apport des nombreux organismes communautaires, provinciaux, nationaux et autochtones et celui des ministères du gouvernement fédéral qui ont appuyé ce travail, particulièrement Condition féminine Canada.

Enfin, l'AFAC tient à remercier tous ceux et celles qui ont collaboré à l'initiative Soeurs par l'esprit au cours des cinq dernières années. Ces contributions inestimables ont aidé à modeler la nature de ce rapport et les résultats que nous y présentons.

Ce rapport de recherche est dédié à toutes les femmes et les filles autochtones qui sont disparues ou que nous avons perdues à la violence.





NATIVE WOMEN'S  
ASSOCIATION OF CANADA  
L'ASSOCIATION DES FEMMES  
AUTOCHTONES DU CANADA

# Résultats de recherche de l'initiative Soeurs par l'esprit

Les femmes autochtone sont fortes et belles. Elles sont nos mères, nos filles,  
nos soeurs, tantes, et grandmères.

## L'Association des femmes autochtones du Canada

Constituée en société en 1974, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a pour objectif commun d'améliorer, de promouvoir et de favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes autochtones, dans leurs propres sociétés et au sein de la société canadienne. Notre association, l'un des cinq organismes autochtones nationaux, est un réseau d'organisations de femmes autochtones de toutes les régions du pays. En 2010, nous sommes fières d'être la voix collective des femmes autochtones depuis plus de 35 ans.

### Énoncé de mission

La mission de l'AFAC consiste à contribuer à l'habilitation des femmes, en participant à l'élaboration et à la modification des lois qui les touchent et en favorisant leur participation à l'élaboration et à la prestation de programmes qui font la promotion de l'égalité des chances pour les femmes autochtones.

### Vision

Dans notre vision des communautés autochtones, tous les individus ont la possibilité de développer leurs talents en vue de réaliser leur plein potentiel. Nous envisageons des communautés où tous peuvent avoir un mode de vie sain en maintenant l'équilibre entre les diverses facettes de la santé : spirituelle, émotionnelle, mentale et physique.

Nous envisageons des communautés autochtones où nos enfants grandissent dans la fierté, avec un sens aigu de leur identité. Ils cherchent constamment à élargir leur connaissance des choses qui les concernent et de leur relation avec l'environnement et le territoire. Nous envisageons des communautés où tous les nôtres peuvent apprendre notre histoire et nos traditions, tout en atteignant un niveau élevé de scolarisation dans la société générale.

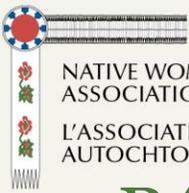
Pour y arriver, nous envisageons des familles autochtones fortes, la responsabilité de l'éducation commençant à la maison et les familles éduquant leurs enfants pour qu'ils soient fiers d'être ce qu'ils sont. Nous envisageons une communauté où tous les Autochtones acceptent leur responsabilité de contribuer à une communauté forte et assument cette responsabilité.



## Table des matières

Résumé.....	i
Résultats clés .....	ii
Introduction .....	1
<b>Ce que leurs histoires nous disent.....</b>	<b>2</b>
La violence envers les femmes et les filles autochtones .....	3
Répercussions des politiques gouvernementales et de la colonisation .....	7
Limites de la recherche.....	15
<b>Méthodologie de la recherche de Soeurs par l'esprit.....</b>	<b>18</b>
<b>Résultats de la recherche.....</b>	<b>19</b>
Toutes les femmes Premières Nations, les Métisses et les Inuites sont touchées.....	21
La plupart des cas au cours des 10 dernières années .....	22
Il y a probablement des cas plus anciens.....	23
Il s'agit de jeunes femmes et de filles dans la plupart des cas.....	25
Répercussions intergénérationnelles: beaucoup des femmes disparues ou assassinées sont mères .....	26
La plupart des cas connus ont eu lieu dans les provinces de l'Ouest .....	27
La plupart des cas ont eu lieu en milieu urbain .....	29
Près de la moitié des cas de meurtre ne sont pas résolus .....	29
Les taux de classement variant d'une province à l'autre .....	30
Plus de la moitié des femmes et des filles sont mortes dans une résidence.....	32
Les femmes et les filles autochtones sont plus susceptibles que les femmes non autochtones d'être tuées par un étranger.....	32
Les femmes autochtones subissent la violence de contrevenants autochtones et non autochtones .....	33
La prostitution n'est pas une <<cause>> de disparition ou de meurtre .....	34
<b>Soeurs par l'esprit: une initiative de recherche pour le changement .....</b>	<b>34</b>
Nécessité d'une approche à deux volets .....	34
Prévention .....	35
Réponse .....	36
Les expériences vécues par les contrevenants autochtones .....	36
Mères, familles et enfants .....	38

<b>Nouveaux problèmes</b> .....	<b>39</b>
Les décès attribuable à l'alcool, aux drogues et à l'hypothermie et par suicide.....	39
Décès en détention provisoire par la police, en prison, dans les pensionnats indiens ou dans le système de <<protection>> de la jeunesse .....	40
Vulnérabilité accrue: ETCAF, autostop, gangs, mobilité.....	41
Secteurs de compétence flous et qui se chevauchent.....	42
Les femmes et les filles autochtones et la <<traite des personnes>> .....	43
<b>Conclusion</b> .....	<b>44</b>
<b>Références</b> .....	<b>45</b>



NATIVE WOMEN'S  
ASSOCIATION OF CANADA

L'ASSOCIATION DES FEMMES  
AUTOCHTONES DU CANADA

# Résultats de l'initiative Sœurs par l'esprit

## Résumé

Au 31 mars 2010, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) avait recueilli de l'information sur la disparition et la mort de plus de 580 femmes et filles autochtones au Canada. Cette constatation résulte de travaux de recherche quantitative et qualitative effectués sur une période de cinq ans. L'AFAC a obtenu en 2005 un financement pour l'initiative Sœurs par l'esprit – un projet de recherche, de sensibilisation et de politiques appuyé par Condition féminine Canada – pour déterminer les causes premières de la disparition et du meurtre de femmes et de filles autochtones, les circonstances qui entourent ce phénomène et les tendances en cette matière. L'AFAC a recueilli des éléments de preuve pour documenter de manière systématique les problèmes liés à la violence sur lesquels les femmes, les familles et les communautés tentaient d'attirer l'attention depuis la dernière génération.

*Ce que leurs histoires nous disent : Résultats de recherche de l'initiative Sœurs par l'esprit* récapitule cinq ans de recherche sur la disparition et le meurtre de femmes et de filles autochtones au Canada. Ce rapport a pour but de répondre à trois questions fondamentales : Quelles sont les causes premières de la violence envers les femmes autochtones au Canada, les circonstances qui entourent ce phénomène et les tendances en cette matière? Combien de femmes et de filles autochtones au Canada sont disparues ou ont été retrouvées mortes, assassinées? Et pourquoi cette violence a-t-elle mené à un nombre aussi terriblement élevé de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées sans que la police ou le pouvoir judiciaire fasse la lumière sur ces affaires?

*Ce que leurs histoires nous disent* présente des éléments de preuve démographiques et statistiques tirés de la base de données de Sœurs par l'esprit de l'AFAC, tout en situant le problème dans le contexte général des causes premières et des voies d'avenir pour la suite des choses. Ce rapport met également à contribution de l'information tirée de la documentation existante et met l'accent sur certaines des histoires et des expériences communiquées par les familles de femmes et de filles disparues ou assassinées. L'AFAC rappelle aux lectrices et aux lecteurs que chaque chiffre présenté ici représente une femme ou une fille aimée, qui manque à sa famille.

Au 31 mars 2010, 582 cas de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées avaient été consignés dans la base de données de Sœurs par l'esprit de l'AFAC. La recherche de l'AFAC a révélé que les répercussions intergénérationnelles et la vulnérabilité qui résulte de la colonisation et des politiques de l'État – notamment les pensionnats indiens, la rafle des années 1960 et le système de protection de la jeunesse – sont des facteurs qui sous-tendent les résultats de la violence que subissent les femmes et les filles autochtones. Dans le résumé de la recherche et la détermination des tendances liées aux causes premières et aux circonstances entourant la violence, il y a un certain nombre de résultats clés qui devraient éclairer la prise de décisions en ce qui concerne les politiques et les services aux victimes ainsi que les mesures à adopter. Ces résultats clés sont appuyés par les thèmes communs qui émergent des histoires de vie que nous avons communiquées dans la première et les deuxième éditions de *Les voix de nos sœurs par l'esprit : Rapport aux familles et aux communautés*.

## **Résultats clés**

Il y a un **nombre disproportionné** de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées au Canada. De 2000 à 2008, 153 cas de meurtre ont été consignés dans la base de données de Sœurs par l'esprit de l'AFAC. Ces femmes représentent environ dix pour cent du nombre total de victimes d'homicide de sexe féminin au Canada, malgré le fait que les femmes autochtones ne constituent que trois pour cent de la population de sexe féminin au pays. La majorité des femmes et des filles de la base de données de l'AFAC ont été assassinées, tandis que **cent quinze femmes et filles disparues restent introuvables**.

La majorité des disparitions et des décès de femmes et de filles autochtones **ont eu lieu dans les provinces de l'Ouest** canadien. Plus de deux tiers des cas se sont produits en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan.

Ces femmes étaient jeunes en grande majorité. Plus de la moitié des femmes et des filles avaient **moins de trente-et-un an**. Dans la prise de mesures conçues pour augmenter la sécurité, il faut tenir compte des besoins des jeunes femmes et des filles autochtones.

Un grand nombre de **ces femmes étaient mères**. Sur les cas où cette information est connue, quatre-vingt-huit pour cent des femmes et des filles disparues ou assassinées **ont laissé derrière elles des enfants et des petits-enfants**. Il faut que ces enfants aient accès à des soutiens adaptés sur le plan culturel pour les aider à supporter ce traumatisme.

Les femmes et les filles autochtones sont aussi susceptibles d'être tuées par une connaissance ou un étranger que par un compagnon intime. Près de **dix-sept pour cent des inculpés étaient des étrangers**. Les femmes et les filles autochtones sont plus susceptibles que les femmes non autochtones d'être tuées par un étranger.

Près de **la moitié des cas de meurtre ne sont pas résolus**. À l'échelle nationale, cinquante-trois pour cent des cas de meurtres ont été classés par la mise en accusation d'homicide, tandis qu'aucune accusation n'a été portée dans quarante pour cent des cas. Cependant, **les taux de classement varient d'une province à l'autre**. Les taux d'affaires classées pour des cas de meurtre de femmes et de filles les plus bas sont ceux de l'Alberta, à quarante-deux pour cent, et les plus élevés au Nunavut, à quatre-vingt-treize pour cent.

Les cas ont lieu **en majorité en milieu urbain**. Soixante-dix pour cent des femmes et des filles ont disparu de régions urbaines, et soixante pour cent ont été assassinées en région urbaine. Mais **il faut également des ressources** pour répondre aux besoins des familles dans les communautés rurales et dans les réserves.

En plus des résultats clés ci-dessus, d'autres problèmes ont émergé pendant le déroulement de l'initiative Sœurs par l'esprit qui exigent de l'attention et sur lesquels il faut faire enquête. Ce sont, notamment :

- l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF), en tant que facteur lié à la vulnérabilité accrue des femmes et des filles et en quoi ce phénomène peut affecter les auteurs de violence;

L'AFAC a fait des pas de géant en mettant en lumière les problèmes de violence qui mènent à la disparition des femmes et des filles autochtones, mais les femmes demeurent le groupe le plus à risque au Canada en ce qui concerne les questions liées à la violence et elles continuent de connaître des problèmes complexes liés aux répercussions intergénérationnelles de la colonisation, particulièrement ceux qui résultent des pensionnats indiens et du système de protection de l'enfance. Il revient aux hommes et aux femmes, dans les collectivités autochtones et non autochtones, de mettre fin à la violence envers les femmes et les filles autochtones. La violence prendra fin par la reconnaissance, la responsabilité et la coopération. La violence envers les femmes prendra fin par le rétablissement de la position sacrée des femmes autochtones en tant qu'enseignantes, guérisseuses et donneuses de vie.



NATIVE WOMEN'S  
ASSOCIATION OF CANADA  
L'ASSOCIATION DES FEMMES  
AUTOCHTONES DU CANADA

# Résultats de recherche de l'initiative Sœurs par l'esprit

*« Qu'y a-t-il derrière les chiffres? Qu'est-ce qu'ils nous disent? Nous aident-ils à comprendre? Une femme disparaît, puis une autre et une autre encore. Longtemps, ceux qui aiment ces femmes sont les seuls y faire attention. Jusqu'à ce que les chiffres commencent à s'accumuler... »*

*~ À la recherche de Dawn*

## Introduction

L'Association des femmes autochtones du Canada a lancé la campagne Sœurs par l'esprit en 2004 pour réagir à la violence envers les femmes et les filles autochtones. La campagne était fondée sur la croyance selon laquelle environ 500 femmes autochtones sont disparues dans les communautés du Canada au cours des 20 dernières années. Pourtant, le gouvernement, les médias et la société canadienne continuent de garder le silence (AFAC 2004). En 2005, l'AFAC a obtenu un financement pour l'initiative Sœurs par l'esprit – une initiative quinquennale de recherche, de sensibilisation et de politiques appuyée par Condition féminine Canada pour exposer les causes premières de la disparition et de l'assassinat des femmes et des filles ainsi que les tendances relatives à ce phénomène. En 2005, l'AFAC a commencé à recueillir des éléments afin de démontrer, preuves à l'appui, ce dont les femmes, les familles et les communautés parlaient depuis la génération précédente. En 2010, l'Association des femmes autochtones du Canada détient la seule recherche qui démontre la disparition et la mort de 582 femmes et filles autochtones à l'échelle du Canada.

Ce rapport est le reflet des cinq dernières années de recherche sur la disparition et l'assassinat des femmes et des filles autochtones au Canada. Il a pour but de répondre à trois questions fondamentales : Quelles sont les causes premières de la violence envers les femmes autochtones au Canada, les circonstances qui entourent ce phénomène et les tendances en cette matière? Combien de femmes et de filles autochtones au Canada sont disparues ou ont été retrouvées mortes, assassinées? Et pourquoi cette violence a-t-elle mené à un nombre aussi terriblement élevé de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées sans que la police ou le pouvoir judiciaire fasse la lumière sur ces affaires?

Pour agir face à ce problème de violence, il faut comprendre l'histoire et les répercussions de la colonisation sur les Autochtones au Canada. La narration continue de la violence, du racisme systémique et de la discrimination, le déni intentionnel de la culture, des langues et des traditions et la législation conçue pour détruire l'identité ont mené aux réalités auxquelles sont confrontés les peuples autochtones. Cette recherche commencera par expliquer comment la colonisation n'est pas simplement une stratégie du passé, mais une réalité qui renforce le silence entourant la violence que subissent aujourd'hui les femmes des Premières Nations, les Inuites et les Métisses. C'est ce fondement de savoir qui répond aux questions « pourquoi? » et « comment? » tant de femmes et de filles autochtones sont disparues ou ont été retrouvées mortes, assassinées, sans que le gouvernement ou la société reconnaisse cet état de fait. C'est aussi cette compréhension des réalités contemporaines de la colonisation qui éclaire les recommandations de changement.

# Ce que leurs histoires nous disent

Ce rapport fait état du nombre de cas connus et des faits liés aux causes premières de la violence, aux circonstances qui l'entourent et aux tendances liées à ce phénomène qui ont mené à la disparition et à la mort. Chaque chiffre représente l'histoire d'une femme ou d'une fille aimée, qui manque à sa famille. On trouve ici et là dans ce rapport des fragments de l'histoire de certaines de ces femmes disparues et assassinées, sœurs, mères, filles et grands-mères, racontée à l'AFAC par leurs familles. Leurs histoires reflètent certaines des expériences que vivent ces femmes, ces filles et leurs familles et des répercussions qu'elles subissent. Mais elles nous rappellent surtout que les femmes et les filles autochtones sont fortes, belles, fières et aimées.

L'AFAC a eu l'honneur de faire connaître, dans le cadre de l'initiative, l'histoire d'Amber Redman, Beatrice Sinclair, Claudette Osborne, Daleen Kay Bosse (Muskego), Danita BigEagle, Debbie Sloss, Delores Whiteman, Georgina Papin, Gladys Tolley, Lisa Marie Young, Nina Courtepatte, Shelley Joseph et Terrie Ann Martin (Dauphinais). Ce sont les histoires de mères, de filles, de grands-mères et de sœurs. Les histoires de femmes et filles belles et remplies d'espoir, de rêves et de talents.

Tragiquement, un trop grand nombre de ces histoires illustrent la marginalisation économique et sociale des femmes autochtones au Canada. Si certaines révèlent des expériences de pauvreté, d'abus ou de dépendance – problèmes souvent liés à une plus grande vulnérabilité ou à ce qu'on appelle des modes de vie à risque élevé – beaucoup de ces femmes et de ces filles n'étaient vulnérables que dans la mesure où elles étaient des femmes autochtones. Comment l'affirment Jacobs et Williams (2008, 134) : « ...elles se sont trouvées simplement au mauvais endroit au mauvais moment dans une société constituant une sérieuse menace pour leur sécurité. Elles étaient ciblées parce qu'elles étaient autochtones, présumant qu'elles ne pourraient se défendre ou qu'elles seraient oubliées, sans [qu'elles manquent à] personne ».

## *L'histoire d'Amber*

*La mère d'Amber croit fermement que le plus grand cadeau du Créateur est le cadeau d'un enfant. À sa naissance, Amber a été nourrie au sein et le lien mère-enfant s'est maintenu pendant qu'elle devenait un bébé potelé. Amber était aussi « la fille à papa », et lorsqu'elle a eu trois ans, son père lui a dessiné et confectionné sa première tenue de danse dans ses couleurs préférées, le mauve et le rose, et ses parents l'ont emmenée en voyage sur la piste des powwow.*

*La raison d'être d'Amber ici, sur terre, aura été d'attirer l'attention sur cette question des femmes autochtones disparues et assassinées, parce que la société n'y voyait pas une priorité. Nos communautés doivent être responsables de la sécurité de nos femmes et de nos filles.*

Les femmes autochtones constituent le groupe le plus à risque au Canada en ce qui concerne les problèmes liés à la violence. Pour comprendre la surreprésentation des femmes autochtones au

Canada en tant que victimes de violence, il faut voir qu'elle s'inscrit dans le contexte d'une stratégie coloniale qui cherchait à déshumaniser les femmes autochtones. Les mobiles et l'intersection de différents problèmes peuvent varier, mais l'AFAC a constaté que la colonisation demeure le fil conducteur qui relie les différentes formes de violence envers les femmes autochtones au Canada. La valeur des femmes autochtones est réduite par la persistance des valeurs patriarcales qui, consciemment ou non, continuent d'influer sur les normes sociales et les relations entre hommes et femmes et à les régler. Comme l'a indiqué l'AFAC :

Il est d'autant plus difficile de contrer la violence envers les femmes au Canada qu'on trouve dans l'histoire du Canada une trame de violence interpersonnelle entre hommes et femmes. C'est pourquoi il est difficile d'avoir pour idéal le progrès en vue d'éliminer la violence dans la société. De plus, le fait que la violence, et en particulier la violence envers les femmes, est généralement acceptée sur le plan culturel – ce qui est facile à vérifier dans divers médias, des émissions de télévision aux jeux vidéo en passant par la musique et le cinéma – crée un climat qui rend difficile l'élimination de la violence. (AFAC 2008,5)

S'ajoute à cette situation un processus colonial qui comprenait une stratégie délibérée pour miner le respect des femmes autochtones et l'influence qu'elles avaient, processus qui remplace les systèmes sociaux, économiques et politiques des peuples autochtones par un système venu du patriarcat et des conceptions européennes de la féminité et de la masculinité. Les résultats et les répercussions continues de cette situation historique sont omniprésents et comprennent de piètres résultats en matière de santé physique et mentale, des traumatismes intergénérationnels, la surreprésentation des enfants autochtones dans le système de protection de la jeunesse, un manque d'accès à la justice et une insécurité économique qui débouche sur des options restreintes et des choix inadéquats. C'est peut-être dans les taux de violence envers les femmes autochtones, toutefois, que les répercussions de la colonisation sont le plus évidentes.

### ***La violence envers les femmes et les filles autochtones***

Avant l'initiative Sœurs par l'esprit, la documentation universitaire de la violence en général et de la violence faite aux femmes autochtones en particulier était axée sur la violence familiale ou la violence au foyer plutôt que celle qui résulte d'un racisme systémique envers les femmes et les filles autochtones. La documentation savante sur la violence est encore largement axée sur la violence familiale, mais l'AFAC a tenté d'en élargir la portée. La question de recherche initiale de l'initiative contestait audacieusement le contexte dans lequel la violence se répercute sur les femmes autochtones en demandant précisément : Quelles sont les causes premières de la violence, les circonstances, qui entourent ce phénomène et les tendances en cette matière, qui mènent à la violence *racialisée et sexualisée* envers les femmes autochtones au Canada? L'AFAC mettait ainsi en question les hypothèses habituelles avancées pour expliquer la violence envers les femmes et les filles autochtones. L'AFAC a changé de langage par la suite, mais la question initiale a élargi le contexte de la violence pour demander si les femmes et les filles autochtones sont persécutées à cause de leur race et de leur sexe, et si c'est à cause de leur race et de leur sexe que la violence dont elles sont la cible ne retient pas l'attention de la police, du système juridique, du gouvernement ni de la société.

Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004, les femmes autochtones de 15 ans et plus sont trois fois plus susceptibles que les femmes non autochtones d'être victimes de violence (définition de la violence : voies de fait, agressions sexuelles et vol qualifié) (Statistique Canada 2006b, 5). Les statistiques sur la violence familiale (la plus grande partie des données disponibles) sont particulièrement alarmantes.<sup>1</sup> Statistique Canada rapporte que les taux de voies de fait envers des femmes autochtones par leurs époux (agressions physiques ou sexuelles et menaces de violence) sont trois fois plus élevés que pour les femmes non autochtones (Statistique Canada 2006b, 64). Et près d'un quart des femmes autochtones ont subi une forme de violence conjugale au cours des cinq années qui ont précédé l'ESG 2004 (Statistique Canada 2006b, 6).

Les femmes autochtones signalent aussi qu'elles connaissent des formes plus graves de violence familiale, représentant même une menace pour leur vie, comme être battues et étouffées, menacées d'un fusil ou d'un couteau ou agressées sexuellement (54 % des femmes autochtones comparé à 37 % des femmes non autochtones) (Statistique Canada 2006b, 65). Quarante-quatre pour cent disent craindre pour leur vie, comparé à 33 % des femmes non autochtones, et 27 % des femmes autochtones ont déclaré avoir été agressées 10 fois ou plus par le même agresseur (comparé à 18 % des femmes non autochtones) (ibid., 66). Ces situations de violence grave mènent à la conclusion que les femmes autochtones sont considérablement plus susceptibles de subir des blessures physiques, de recevoir des soins médicaux ou de s'abstenir de leurs activités quotidiennes par suite de ces agressions (ibid., 65). Et tandis que les femmes non autochtones signalaient une baisse des formes les plus graves de violence (de 43 % en 1999 à 37 % en 2004), le nombre d'attaques similaires contre des femmes autochtones est resté inchangé depuis 1999, c'est-à-dire à 54 % (ibid.).

## L'histoire de Beatrice

*Le souvenir qu'on a de Beatrice est celui d'une femme grand-mère chérie et d'une forte femme crie. Beatrice a enseigné à ses petits-enfants à respecter les gens qui passent votre porte; ils sont là pour vous rendre visite, vous devez leur accorder ce temps. On ne lui a pas témoigné dans la mort le même respect qu'elle avait pour ceux qui l'entouraient dans la vie.*

*Beatrice avait la responsabilité principale de sa petite-fille Sharon. Il y avait de l'alcoolisme dans la famille, ce qui pouvait être lié au fait que beaucoup de membres de la famille ont séjourné au pensionnat. Sans la présence de Beatrice pour protéger Sharon de ce traumatisme, la vie de celle-ci s'est mise à se détériorer. Néanmoins, grâce aux valeurs que Beatrice lui avait inculquées, Sharon a eu la capacité de prendre soin de ses frères et sœurs.*

<sup>1</sup> Dans ce rapport, l'AFAC a choisi de parler de « violence familiale » plutôt que de violence au foyer ou de violence du conjoint. Comme l'explique Kelly (2002), parler de violence familiale permet de mieux comprendre le contexte des répercussions intergénérationnelles de la violence et de ses effets sur les familles. Ainsi, le terme de « violence familiale » aide à situer la violence envers les femmes autochtones dans le contexte de la colonisation, concept clé pour expliquer le caractère généralisé de ce problème.

L'ESG indique que les Autochtones ont des taux plus élevés de violence non conjugale et sont menacés de violence à domicile ou à proximité de leur foyer dans une plus grande mesure que les non-Autochtones (ibid., 68). Au-delà de cette observation générale, toutefois, on trouve peu d'information concernant les autres formes de violence envers les femmes autochtones. Statistique Canada signale, par exemple, que les chiffres d'échantillonnage de l'ESG sont trop limités en nombre pour produire des estimations statistiquement fiables des agressions sexuelles de femmes autochtones (ibid.). Il est certain que la violence familiale reste une question urgente qui a des répercussions sur les communautés autochtones, mais le manque de données sur d'autres formes de violence indique la nécessité de porter plus d'attention et de faire plus de recherche dans ce domaine, particulièrement en ce qui concerne les femmes et les filles autochtones.

Statistique Canada signale également que les Autochtones sont sérieusement surreprésentés en tant que victimes d'homicide. Alors que les Autochtones représentaient environ 3 % de la population de 1997 à 2004, ils constituaient 17 % des victimes d'homicide lorsque l'identité autochtone de la victime était connue (Statistique Canada 2006b, 7). De 1997 à 2000, les taux d'homicide des Autochtones de sexe féminin étaient près de sept fois plus élevés que pour les non-Autochtones de sexe féminin.<sup>2</sup> Selon un rapport d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) de 1996, les femmes autochtones de 25 à 44 ans qui avaient le statut d'Indien inscrit sont cinq fois plus susceptibles que les autres femmes du même âge de mourir par suite de violence (Amnistie internationale Canada 2004, 23). L'extrême vulnérabilité des femmes qui se livrent au commerce du sexe est souvent négligée ou ignorée. Selon les rapports de police présentés à Statistique Canada, 171 prostituées<sup>3</sup> ont été tuées au Canada entre 1991 et 2004; 45 % de ces homicides ne sont toujours pas résolus (Statistique Canada 2006a, 37).

Dans un examen d'études communautaires, Brownridge (2003, 66) a constaté que les taux de violence envers les femmes autochtones étaient beaucoup plus élevés que ce qu'indiquaient les enquêtes gouvernementales : de 48 % des femmes d'un échantillon provenant des réserves situées dans les régions rurales du sud de l'Ontario jusqu'à 80 % de 104 femmes dans le Nord-Ouest de l'Ontario et allant de 70 à 100 % des femmes mik'maq vivant dans des réserves en Nouvelle-Écosse. Les taux publiés de violence envers les femmes autochtones varient selon la

## *L'histoire de Claudette*

*Quand Claudette riait, elle riait du ventre. Elle avait un grand sourire et un rire contagieux. Elle pouvait faire rire n'importe qui. Elle avait un bon sens de l'humour et sa présence illuminait la pièce quand elle arrivait. C'était aussi une fille très forte et elle savait se défendre.*

*Quand la disparition de Claudette a été signalée, son nom n'était parfois même pas mentionné dans les grands titres. Au lieu, sa famille pouvait lire des mots comme « commerce du sexe », « toxicomane » et « Autochtone ». C'était dur pour la famille. C'était difficile de montrer Claudette telle qu'elle est vraiment. C'est une mère. C'est une fille. C'est une sœur.*

<sup>2</sup> Tranche d'âge non précisée.

<sup>3</sup> Tranche d'âge non précisée.

méthodologie des différentes études, mais tous ces rapports ont en commun des niveaux scandaleux de violence subie par les femmes autochtones. Les résultats présentés plus loin dans ce rapport ajoutent des éléments de preuve, une dimension et une urgence à un problème qui nécessitait déjà une action immédiate.

Certaines caractéristiques sociodémographiques liées à des taux plus élevés de violence envers les femmes sont également ressortis de cette recherche. On ne peut pas considérer ces caractéristiques comme des causes de violence, mais ce sont des facteurs qui « aident plutôt à définir le contexte dans lequel la violence se produit » (Statistique Canada 2006a, 36). Les facteurs invariablement retrouvés dans la documentation sont :

- l'âge (les taux de violence envers les jeunes femmes sont plus élevés);
- la violence émotionnelle et psychologique est déterminée comme étant l'un des indices les plus importants de violence physique et sexuelle dans les relations conjugales – Statistique Canada (ibid., 40) rapporte que les taux d'agression par le conjoint sont jusqu'à 20 fois plus élevés pour les femmes dont le conjoint démontre un tel comportement;
- les facteurs socioéconomiques (faible revenu, chômage ou faible niveau de scolarité);
- la consommation excessive d'alcool et le type de relations (les taux de violence conjugale sont plus élevés dans les unions de fait que dans les mariages).

Entre autres facteurs mentionnés dans la documentation, citons le fait de venir d'une famille monoparentale, de vivre dans des conditions de surpeuplement, de faire partie d'une famille nombreuse (nombre d'enfants), d'avoir déjà été mariée ou avoir vécu en union de fait (indicateur d'instabilité familiale), d'avoir déménagé souvent, d'avoir été victime d'abus sexuel, surtout dans l'enfance, le phénomène des sans-abri, l'institutionnalisation et la toxicomanie (Brownridge 2003; AFAC 2008; Statistique Canada 2006a; Statistique Canada 2006b). Cependant, Statistique Canada rapportait en 2006 que les Autochtones étaient trois fois plus susceptibles que les non-Autochtones d'être victimes de violence, même quand tous les autres facteurs étaient contrôlés (Statistique Canada 2006, 5).

## *L'histoire de Daleen*

*Les membres de la famille de Daleen voulait avoir des réponses; ils voulaient savoir ce qui était arrivé à la belle femme compatissante et extrovertie qui voulait devenir enseignante, adorait faire rire les autres et se passionnait pour le théâtre et les beaux-arts. Ils voulaient savoir ce qui était arrivé celle qui était leur fille, leur sœur, leur mère, leur épouse et leur amie bien-aimée.*

*Quand ils se sont adressés pour la première fois à la police, les membres de la famille de Daleen disent qu'ils ont senti qu'on les ignorait, que leur plainte était balayée d'un geste. Mais ils veulent aussi faire savoir que le service de police de Saskatoon et la GRC ont fini par mener une enquête intensive sur la disparition de Daleen. « Sans leur travail acharné, ma fille n'aurait jamais été retrouvée », dit la mère de Daleen.*

## ***Répercussions des politiques gouvernementales et de la colonisation***

Les expériences de violence et de victimisation que vivent les femmes autochtones n'arrivent pas hors contexte. La violence est perpétuée par l'apathie et l'indifférence envers les femmes autochtones et découle des répercussions continues du colonialisme au Canada. Ce processus résulte de circonstances historiques, mais les Autochtones en général continuent de ressentir les répercussions de la colonisation aujourd'hui, et les femmes autochtones les ressentent peut-être encore plus profondément. En ce qui concerne les femmes autochtones, l'administration de la *Loi sur les Indiens*, qui a créé des obstacles durables à la citoyenneté des femmes autochtones et à leurs enfants en est un exemple, de même que les répercussions intergénérationnelles et les traumatismes résultant du régime des pensionnats et du système de protection de l'enfance. Ce sont des tendances de colonisation historiques et contemporaines bien connues et documentées. Le racisme systémique et le patriarcat ont marginalisé les femmes autochtones et entraîné l'intersection de problèmes qui sont à l'origine de formes multiples de violence. Le résultat du système de colonisation est un climat où les femmes autochtones sont particulièrement vulnérables à la violence, à la victimisation et à l'indifférence de l'État et de la société à l'égard de la violence qu'elles subissent.

Les attaques menées à coups de lois par le gouvernement contre les systèmes sociaux et culturels des nations autochtones se sont poursuivies avec l'établissement de pensionnats et d'externats administrés par les Églises. À partir des années 1800 jusqu'en 1996, des enfants autochtones (membres des Premières Nations, mais aussi des Métis et des Inuits) ont été retirés de force de leurs foyers dans le but de les assimiler. Les enfants souffraient souvent de violence physique, mentale, sexuelle et spirituelle et on sait qu'un grand nombre d'entre eux sont morts de maladie ou de malnutrition (Conseil national du bien-être social 2007, 83). Ces écoles ont eu des répercussions profondes sur les systèmes traditionnels familiaux, communautaires et éducatifs

## ***L'histoire de Danita***

*Danita avait 18 ans quand elle a eu son premier enfant, une fille appelée Cassidy. Cassidy est vite devenue la passion de sa mère. Malgré le fait qu'elle était aux prises avec la dépendance aux médicaments qui lui avaient été prescrits, Danita était déterminée à retourner à l'école et à trouver un endroit où elle pourrait s'établir avec Cassidy. Elle disait à sa petite fille : « Ce ne sera pas toujours comme ça ». Parce qu'elle voulait tenir sa promesse, Danita est allée dans des centres de traitement pour tenter de se rétablir.*

*Après deux semaines sans nouvelles de sa fille, Dianne, la mère de Danita, en avait assez de l'inaction de la police. Elle s'est rendue au poste et elle a exigé que la police fasse quelque chose pour retrouver Danita. Il a fallu que Dianne convainque les policiers que sa fille était réellement disparue, qu'elle n'était pas partie faire la fête, comme ils persistaient à l'affirmer. La police a dit : « Donnez-nous du temps ou indiquez-nous où chercher ». Dianne a répliqué : « Je crois que je fais votre travail ».*

des nations autochtones. Comme il a été dit, « ...le fait que les enfants ont été retirés de leur famille a perturbé les relations qu'ils entretenaient avec tout le monde, a tout bouleversé. Pour ces enfants, la perte des liens familiaux qui se créent normalement au fil des jours par des relations d'amour, des soins continuels et une présence attentive et affectueuse, ce qui ne faisait pas partie de leur vie au pensionnat, a été très cruelle » (Jacobs et Williams 2008, 126). Par suite du régime des pensionnats et de celui des externats, les enfants ont subi la perte de leur langue (et la capacité de communiquer avec leurs parents ou grands-parents), ils ont été privés de l'apprentissage culturel et spirituel et des enseignements traditionnels entourant les rôles et responsabilités ainsi que de l'éducation pratique qu'ils auraient reçus autrement de leurs parents et des aînés de leurs communautés. Il ne faut pas s'étonner que le régime des pensionnats ait été qualifié génocide culturel (ibid.) et qu'il ait eu des répercussions directes sur les générations suivantes d'enfants autochtones. C'est ce qu'on appelle souvent les effets intergénérationnels ou le traumatisme intergénérationnel des pensionnats indiens.

## *L'histoire de Debbie*

*Debbie était simplement Debbie. Elle était têtue et ne voulait pas faire ce qu'on lui disait de faire. En même temps, elle aimait beaucoup aider quand il y avait des activités dans la communauté, comme des repas communautaires, des bingos, des danses à la salle communautaire et des feux de grève.*

*Voyant que le rapport de police indiquait à propos de Debbie qu'elle était Autochtone et toxicomane reconnue, la famille croit que les agents jugeaient Debbie d'après des stéréotypes et des préjugés qui ont nui à l'enquête sur sa mort. Laura, la fille de Debbie, croit qu'ils se sont simplement désintéressés d'elle comme d'une Indienne morte de plus. Mais Debbie était une femme, une mère, une sœur, et elle était aimée.*

En 1951, la *Loi sur les Indiens* a été modifiée et le pouvoir juridique en matière de bien-être des enfants dans les réserves a été accordé à des organismes provinciaux. Au cours des années qui ont suivi cette modification, les enfants autochtones ont été pris en charge par le système à un taux incroyable. C'est la période qu'on appelle communément la « rafle des années soixante », terme utilisé pour décrire la période allant de 1960 au milieu des années 1980, au cours de laquelle a eu lieu le plus grand nombre d'adoptions d'enfants autochtones (Conseil national du bien-être social 2007, 84). Plus de 11 000 enfants des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit, et beaucoup d'autres enfants autochtones, ont été adoptés à cette époque. Dans certains cas, « les enfants autochtones étaient littéralement enlevés de leur foyer, à l'insu et sans le consentement de leur famille ou de leur collectivité » (ibid., 84). Ces enfants étant adoptés surtout par des familles blanches, « il en est résulté une génération d'enfants autochtones élevés sans connaître leur culture et confus quant à leur identité » (ibid.). On croit aussi que beaucoup d'entre eux ont été victimes d'agressions physiques et sexuelles et continuent de subir le traumatisme lié à cette violence.

Réfléchissant à l'état actuel des politiques sur le bien-être des enfants et des pratiques en cette matière au Canada, Blackstock affirme que même si les praticiens parlent souvent des

pensionnats et de la rafle des années soixante, lorsqu'on leur demande quelles leçons ils en ont tirées ou comment cette histoire se répercute sur leurs pratiques actuelles, peu d'entre eux ont de véritables réponses (Conseil national du bien-être social 2007, 88). C'est lourd de sens, car il y a maintenant plus d'enfants autochtones dans des foyers d'accueil que jamais (ibid., 85). La Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (SSEFPNC) estime que de 30 à 40 % des enfants pris en charge sont Autochtones (Blackstock et autres 2004, 156). D'autres études de la SSEFPNC réalisées dans trois provinces-échantillons en 2005 ont permis de constater que, si la probabilité que des enfants non autochtones soient pris en charge est de 0,67 %, elle monte à 3,31 % pour les enfants métis et à 10,23 % pour les enfants des Premières Nations. Selon des études récentes du Conseil national du bien-être social (2007, 86), les enfants autochtones constituent dans certaines provinces 85 % des enfants pris en charge, et le pourcentage d'enfants autochtones pris en charge continue d'augmenter. À l'échelle nationale, le nombre d'enfants des Premières Nations qui entrent dans le système de protection de l'enfance a atteint le taux ahurissant de 71,5 % entre 1995 et 2001 (ibid., 85).

Ces chiffres dévastateurs indiquent à quel point il est urgent de porter attention aux politiques et aux pratiques en matière de protection de l'enfance. En particulier, il faut reconnaître les raisons pour lesquelles les enfants autochtones sont pris en charge et y porter attention davantage. D'une façon générale, la prise en charge des enfants autochtones est justifiée par des raisons différentes de celles qui motivent celle des autres enfants au Canada. Les enfants autochtones sont moins susceptibles d'être portés à l'attention des autorités à cause de mauvais traitements physiques ou d'agressions sexuelles, mais ils le sont deux fois plus pour négligence (Loxley et autres 2005, 7). Les données de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (ECI) indiquent que la toxicomanie, la pauvreté et les conditions de logement inadéquates semblent sous-tendre la surreprésentation des enfants autochtones pris en charge (Blackstock et Trocmé 2005, 23).

## *L'histoire de Delores*

*La famille et les amis de Delores se souviennent qu'elle était toujours souriante, avait un grand sens de l'humour et animait les soirées auxquelles elle participait. Dans sa jeunesse, Delores a séjourné au pensionnat de Lebre. Elle n'y a pas trouvé les soins et les conseils dont elle avait besoin pour réaliser son rêve de devenir infirmière ou de travailler avec des enfants.*

*La fille de Delores, Laura, a été placée en foyer d'accueil dans le cadre de la « rafle des années 60 », lorsqu'il n'était pas rare qu'on enlève des enfants « indiens » à leur famille pour les placer dans des familles blanches. En 1987, Laura est retournée dans la communauté de la Première Nation Dakota de Standing Buffalo après avoir découvert que c'était sa communauté natale. En parlant à des membres de la famille et de la communauté, Laura s'est rendu compte que personne n'avait vu sa mère ou n'avait entendu parler d'elle depuis très longtemps.*

Pour pouvoir agir face à la surreprésentation des enfants autochtones pris en charge, il faut considérer la situation socioéconomique des Autochtones. La reconnaissance par le Canada du fait que le système actuel perpétue l'inégalité des familles et des communautés autochtones et le racisme à leur endroit est cruciale. Comme le souligne Blackstock, même dans un cas où les facteurs seraient les mêmes pour une famille non autochtone (pauvreté, mauvaises conditions de logement, toxicomanie des personnes responsables de l'enfant), l'enfant autochtone reste plus susceptible d'être pris en charge. Le racisme a donc continué de jouer un rôle dans la prise en charge des enfants par les services sociaux (Conseil national du bien-être social 2007, 87). Les pratiques actuelles ne tiennent pas compte non plus du fait que, pour les Autochtones, l'intérêt supérieur de l'enfant (principe directeur qui guide le travail en matière de protection de la jeunesse) est inextricablement lié à la communauté et à la culture. En effet, il est dit qu'« [i]névitablement, de nombreuses adoptions d'Autochtones par des non-Autochtones échouent durant l'adolescence au moment où la formation de l'identité est cruciale » (ibid., 85). Et pourtant, malgré l'intérêt manifesté pour l'adoption par des familles autochtones, un grand nombre d'enfants autochtones continuent d'être placés dans des foyers non autochtones (ibid.).

## L'histoire de Georgina

*Georgina subissait le traumatisme d'avoir été retirée de son foyer quand elle était bébé et d'avoir grandi dans des foyers d'accueil, des foyers de groupe et dans la rue; sa famille et sa communauté lui manquaient. Elle portait la douleur de la dépendance, de la prostitution et de la violence. Mais c'est la perte de ses enfants au système de protection de la jeunesse qui lui a fait le plus de mal. En perdant ses enfants, elle perdait une partie d'elle-même.*

*Crie et fière de l'être, Georgina était mère de sept enfants; elle était aussi une sœur et une amie chérie. Sa couleur préférée était le rouge, et elle aimait beaucoup faire de la banique. C'était une boule de feu et un cœur d'or. On se sentait en sécurité avec elle. C'est ce qui vient à l'esprit quand on pense à Georgina.*

En se concentrant sur l'appréhension des enfants comme forme principale d'intervention, on fait preuve d'un manque incroyable de vision parce qu'on ne reconnaît pas les répercussions à long terme pour l'enfant qui est placé en foyer d'accueil. La recherche indique que les enfants pris en charge sont plus susceptibles d'avoir des problèmes de santé plus tard dans la vie et qu'ils sont moins aptes à réussir dans des programmes d'enseignement, ce qui a des implications sur le plan de la sécurité économique (ibid., 88). On sait qu'un faible niveau de scolarité et le chômage ont été reconnus comme facteurs de risque liés à la violence. Dans le contexte des femmes disparues et assassinées, il est particulièrement préoccupant de constater que, selon des études australiennes (Cripps et autres 2009), les femmes autochtones qui ont des enfants, qui avaient été retirées de leur famille naturelle pendant l'enfance, couraient un risque plus élevé d'être victimes de violence à l'âge adulte que celles qui n'avaient pas subi le même sort.

Un examen de la documentation indique aussi qu'un lien existe entre la prise en charge par les services de protection de la jeunesse, l'exploitation sexuelle et le commerce du sexe. Les entrevues que Sikka a réalisées avec des informateurs clés à Winnipeg et à Edmonton appuient la recherche précédente qui attire l'attention sur le lien entre le système de protection de l'enfance, peut-être le trait le plus commun entre les filles qui s'adonnent à la prostitution (2009, 14). Les enquêtes menées à Winnipeg ont révélé que près des deux tiers des femmes qui participent à la prostitution de rue avaient été prises en charge pendant leur enfance (ibid., 11). Les participants à l'étude de Sikka ont également attiré l'attention sur le lien entre le fait d'avoir été pris en charge par le système de protection de la jeunesse et l'exploitation sexuelle, soulignant que les filles qui fuguent de leur foyer d'accueil ou de leur établissement de soins sont particulièrement vulnérables à devenir la proie d'hommes plus âgés qui cherchent à les exploiter (ibid.).

La recherche indique aussi qu'il y a un lien entre le fait d'avoir été mêlée au système de protection de la jeunesse et les conflits avec la loi. Sikka explique :

Beaucoup de filles entrent dans le système de justice criminelle par une mise en accusation pour une infraction commise dans un établissement de soins. Les filles peuvent être accusées de voies de fait sur un membre du personnel ou d'autres infractions « violentes » et sont ensuite envoyées dans des centres de détention, où elles entrent en communication avec des jeunes exploités sexuellement et des recruteurs [traduction] (ibid., 9).

Compte tenu du fait que les femmes autochtones constituent actuellement une proportion saisissante de 33 % des femmes internées dans des pénitenciers fédéraux (Mann 2009, 6), le lien entre les démêlés avec le système de protection de l'enfance et les conflits avec la loi exige qu'on s'y intéresse davantage. Cependant, pour mettre en place des mesures réelles, il faut adopter une approche holistique qui englobe la santé mentale, émotionnelle, physique et spirituelle des femmes, des familles et des communautés autochtones. Comme l'explique Hill, l'histoire de la colonisation a accablé les nations autochtones par la transmission continue, d'une génération à l'autre, de différents fardeaux ou degrés de stress post-traumatique, de sorte que les gens qui existent aujourd'hui supportent la totalité de ce fardeau (Conseil national sur le bien-

## *L'histoire de Gladys*

*Gladys a vécu toute sa vie à Kitigan Zibi, elle goûtait les plaisirs simples de la vie dans sa communauté natale et elle aimait surtout aller dans le bois. C'était du temps qu'elle se réservait pour elle-même. Elle aimait beaucoup aller à la chasse et à la pêche. Gladys aimait tout le monde et prenait soin de ses enfants et de sa famille. Tout le monde était bienvenu chez elle, peu importe de qui il s'agissait.*

*Les membres de la famille de Gladys cherchent des réponses à leurs questions sur la mort de leur belle maman, grand-maman et arrière-grand-maman. Ils veulent qu'on raconte son histoire et espèrent qu'en faisant la lumière sur les injustices, on aidera à préparer un avenir meilleur pour ses arrière-petits-enfants et les générations à venir.*

être 2007, 84). Les conditions socioéconomiques actuelles des peuples autochtones au Canada en témoignent, surtout celles des femmes autochtones.

La marginalisation économique et sociale qui a des répercussions sur tant de femmes autochtones et leurs familles est troublante. La recherche démontre que les femmes autochtones vivent dans des conditions de pauvreté plus élevées, elles sont moins scolarisées, elles ont un taux de chômage plus élevé, leur santé physique et mentale est moins bonne et elles manquent de logements adéquats (CCPA 2010, 37). En effet, des statistiques récentes révèlent que plus de 40 % des femmes autochtones vivent dans la pauvreté (AFAC 2009a, 1). En 2006, 13,5 % des femmes autochtones n'avaient pas d'emploi comparé à 6,4 % des femmes non autochtones; les données de 2001 indiquent que le taux de chômage le plus élevé (22 %) est celui des femmes autochtones qui vivent dans les réserves; de plus, 60 % des femmes autochtones qui ont un emploi travaillent à temps partiel ou pendant une partie de l'année seulement, et la plupart sont concentrées dans des emplois à faible rémunération, comme le secteur des ventes, celui des services, les commerces, les finances ou l'administration (ibid.).

Si les Autochtones font des avancées considérables sur le plan de la scolarité, ils sont encore beaucoup moins susceptibles que les non-Autochtones de terminer leurs études secondaires ou d'obtenir un diplôme universitaire. En 2006, seulement 12 % des femmes non autochtones n'avaient pas terminé leurs études secondaires, comparé à 27 % des femmes autochtones (Wilson et MacDonald 2010, 14). Moins de 15 % des femmes autochtones ont un diplôme d'études supérieures, comparé à 28 % des femmes non autochtones. Il faut noter toutefois que plus de femmes autochtones que de femmes non autochtones obtiennent des certificats de compétence ou d'études collégiales (ibid. 13, 14). La situation est malheureusement moins réjouissante pour les hommes autochtones : 8 % d'entre eux ont un diplôme d'études supérieures, comparé à 25 % des hommes non autochtones (ibid., 13).

## L'histoire de Lisa

*Lisa Marie Young une belle femme dynamique; c'est ainsi qu'on se souvient d'elle. Ses parents avaient toujours eu le sentiment que Lisa allait dans la bonne direction. « Ma fille voulait briller », dit sa mère. « Quoi qu'elle ait voulu faire, elle aurait été impressionnante. » Les membres de la famille veulent que Lisa reste vivante dans les esprits. Ils ne veulent pas qu'on oublie Lisa Marie.*

*Lisa tenait beaucoup à son indépendance. Elle se sentait en sécurité dans sa communauté, comme si elle connaissait tout le monde. Elle n'a jamais pensé que quelqu'un pourrait lui faire du mal. Elle avait pourtant l'esprit pratique et si elle sortait le soir, c'était toujours avec une amie. Mais la nuit où Lisa a disparu, elle était avec des amis.*

Les répercussions de l'insécurité économique sont visibles dans les mauvaises conditions de logement d'un grand nombre d'Autochtones<sup>4</sup>. Les Autochtones sont presque quatre fois plus susceptibles que les non-Autochtones de vivre dans des logements surpeuplés et trois fois plus susceptibles de vivre dans une habitation nécessitant des réparations majeures (Statistique Canada 2008, 16). Le nombre d'Autochtones qui vivent dans des logements surpeuplés a diminué au cours de la dernière décennie (de 17 % en 1996 à 11 % en 2006), mais le nombre d'Autochtones qui vivent dans des logements nécessitant des réparations majeures reste inchangé (ibid.). La situation du logement est particulièrement précaire pour les mères autochtones chefs de famille. En 2001, plus de la moitié de tous les ménages de mères autochtones chefs de famille avaient des besoins impérieux en matière de logement (AFAC 2009a, 1). Les femmes autochtones sont beaucoup plus susceptibles d'être parent seul que les hommes autochtones. En 2006, 29 % des enfants autochtones de 14 ans et moins vivaient avec une mère seule, comparé à seulement 6 % avec un père seul (Statistique Canada 2008a, 15). Une étude de 2001 a révélé que plus de 70 % des parents seuls autochtones vivaient hors des réserves et que le chef de famille était une femme dans plus de 80 % de ces ménages (AFAC 2009a, 1).

## L'histoire de Nina

*La mère de Nina dit que les travailleurs des services aux victimes ne savent pas s'y prendre avec les familles dont un membre a été victime de meurtre. Elle est frustrée par le sentiment qu'il y a plus de ressources à la disposition des contrevenants qu'à celle des familles des victimes. Les membres de la famille ont aussi besoin de soutiens, comme des cercles de guérison et des services de consultation – mais ces services peuvent être coûteux et tout le monde n'a pas les moyens de se les payer.*

*Nina était une belle fille passionnée de cinéma, de musique et de danse. Elle avait du talent pour le dessin et l'écriture et elle adorait le théâtre. Nina voulait être célèbre et elle rêvait de devenir modèle ou actrice. Elle aimait les émissions de télévision comme American Idol, Canadian Idol et America's Next Top Model.*

Les statistiques ci-dessus sont remarquables en ce qu'elles démontrent le contexte actuel qui a des répercussions sur un grand nombre de femmes autochtones et leurs familles et indique ce qu'il faut faire pour améliorer la situation. Beaucoup de facteurs de santé et de bien-être sont inextricablement liés à un faible revenu et au stress socioéconomique; les répercussions mentales et émotionnelles de la pauvreté et de la perception d'une absence d'options peuvent être accablantes. Comme le rappellent Jacobs et Williams :

On s'est servi de mots comme la dévalorisation de soi, la dépression, la colère, le doute de soi-même, l'intimidation, la frustration, la honte, le sentiment d'impuissance et le

<sup>4</sup> Il est important de reconnaître que les conditions de logement varient beaucoup entre les communautés autochtones. L'expérience des Inuits qui vivent dans le Nord est très différente, par exemple, de celle des citoyens des Premières Nations, qu'ils vivent dans les réserves ou hors de celles-ci, et de celle des Métis qui vivent en milieu urbain comparé aux régions rurales.

désespoir, pour décrire l'accablement des enfants et des parents autochtones vivant dans la pauvreté. Des familles sont désespérées parce qu'elles ne peuvent trouver aucun moyen de « remonter la pente » et de redresser leur situation. (OFIFC 2000, 7, cité par Jacobs et Williams 2008).

Les mauvaises conditions de logement signifient des choix limités pour les femmes autochtones lorsqu'il s'agit de quitter une relation violente ou d'échapper à une situation dangereuse. Dans un tel contexte, les femmes qui vivent dans des réserves peuvent être forcées de choisir entre rester dans un milieu familial violent ou quitter leur communauté. « Les femmes autochtones qui vivent (...) dans les milieux urbains de petites ou de grandes villes, résident souvent dans des quartiers marginalisés où les logements ne sont pas conformes aux critères de sécurité, sont trop dispendieux ou ne sont tout simplement pas convenables » (AFAC 2008, 10). Les femmes et les filles autochtones sont également exposées à un risque plus élevé de devenir sans-abri (ibid.). Les expériences du logement qu'ont les femmes et les filles autochtones en milieu urbain sont troublantes, alors qu'un nombre élevé d'Autochtones vivent maintenant en milieu urbain. D'après le recensement de 2006, 54 % des Autochtones vivent en milieu urbain. Le recensement de 2006 a démontré que 54 % des Autochtones vivaient dans un centre urbain (Statistique Canada 2008, 12).

Dans le contexte d'options restreintes et de choix inadéquats, trop de femmes et de filles autochtones sont forcées dans des situations ou des stratégies pour faire face à des situations qui augmentent leur vulnérabilité à la violence, comme l'autostop, les dépendances, la clochardisation, la prostitution et autre travail du sexe, l'adhésion à des gangs ou des relations abusives. Il n'y a pas de statistiques nationales sur les femmes autochtones qui s'adonnent au commerce du sexe, mais selon la recherche examinée par Sikka (2009), le nombre de femmes autochtones qui se prostituent est disproportionnellement élevé, surtout dans les provinces des Prairies. Selon Sikka :

Des études ont indiqué qu'entre 70 % des jeunes exploités sexuellement et 50 % des travailleurs adultes du sexe à Winnipeg sont d'ascendance autochtone. Ces estimations sont ahurissantes, compte tenu du fait que les Autochtones ne constituent qu'environ 10 % de la population de Winnipeg [traduction] (ibid., 10).

Le lien entre la prostitution et les expériences de violence exigent une attention plus soutenue. « Les prostituées et les travailleuses d'autres secteurs de l'industrie du sexe ont indiqué aux

## *L'histoire de Shelley*

*Shelley était la fille d'Aileen et Jim Joseph. Elle était la mère d'Ivan, Sheena, Amanda et Shane. Shelley était Mohawk, du clan du Loup des Six Nations du territoire de la rivière Grand. Elle avait une magnifique chevelure brune et de nombreux talents. Voici son histoire.*

*Un an et demi après qu'elle a été assassinée, le fils aîné de Shelley s'est suicidé. Ivan était un travailleur de l'acier et il était très beau. Il portait ses cheveux en une longue queue de cheval et il aimait porter des verres fumés rouges Oakley. Les membres de la famille disent qu'il ne s'est jamais rétabli de la perte de sa mère.*

chercheurs qu'elles subissent la violence d'étrangers, de clients, de connaissances, de partenaires et de la police » (AFAC 2008, 5).

Malgré les couches nombreuses de traumatismes subis par les Autochtones par le passé et jusqu'à aujourd'hui, les femmes et les hommes autochtones, leurs familles et leurs communautés continuent de vivre et d'aimer, de travailler, d'enseigner, de protéger, de pourvoir, d'espérer, de créer et de rêver. C'est un héritage de force et de résilience, plus puissant que le colonialisme.

### ***Limites de la recherche***

La plupart des données nationales concernant la victimisation au Canada découlent d'enquêtes élaborées, administrées et analysées par Statistique Canada. Ce sont l'Enquête sociale générale (ESG) et cinq sondages sur la justice ayant pour but de recueillir des données sur les Autochtones en

tant que victimes et contrevenants (accusés) : trois au niveau des corrections et deux à celui de la police. En ce qui concerne la violence envers les femmes autochtones, toutefois, ces sources de données sont caractérisées par certains problèmes méthodologiques, et les résultats publiés sont parfois limités par un manque de données particulières aux femmes. De plus, la plupart de ces études traitent de la violence envers les femmes autochtones en général, n'offrant que peu ou pas de commentaires sur les expériences particulières aux femmes des Premières Nations, aux Métisses ou aux Inuites ou entre ces groupes. Compte tenu de cette limite, il est difficile de formuler une réponse appropriée aux circonstances et aux besoins de ces groupes distincts<sup>5</sup>. L'ESG est souvent citée comme source importante de données sur les expériences des Autochtones en tant que victimes de crime, la peur qu'ils ont du crime et les perceptions du système de justice pénale (Statistique Canada 2006b, 4). Enquête générale sur la population menée à chaque année, l'ESG a été caractérisée comme la seule étude sur la violence qui consigne l'identité autochtone et qui est représentative de la population canadienne (Brownridge

## ***L'histoire de Terrie***

*Adolescente, Terrie excellait à l'école. Elle faisait du théâtre, elle était membre d'une chorale et elle a remporté le premier prix dans une foire scientifique à l'école. C'était une artiste; elle écrivait aussi, et elle parlait français. Ses enseignants disaient : « Je voudrais que tous mes élèves soient comme elle ».*

*Près de huit ans ont passé et le meurtre de Terrie n'est toujours pas résolu. Ses parents essaient de rester positifs, mais le processus est frustrant. Ils sont certains que quelqu'un sait ce qui est arrivé à leur fille et ils implorent quiconque a de l'information à ce sujet de s'avancer. Il faut briser le silence.*

<sup>5</sup> Le terme « autochtone » est utilisé pour réunir dans une même catégorie les citoyens des Premières Nations, les Métis et les Inuits. L'AFAC reconnaît l'importance du discours, des politiques et des programmes qui portent sur les expériences particulières à chacune de ces communautés, mais les sources secondaires qui éclairent la recherche quantitative n'indiquent pas souvent la nation de la femme ou de la fille dont il est question. Compte tenu de cette limite, ce rapport porte sur les femmes autochtones disparues ou assassinées en général plutôt que sur les femmes des Premières Nations, les Métisses ou les Inuites en particulier. Ceci dit, l'AFAC reconnaît que le terme « femmes autochtones » ne désigne pas une catégorie uniforme. En plus des distinctions culturelles entre les citoyens des Premières Nations, les Métis et les Inuits et entre eux-mêmes, la catégorie des « femmes autochtones » est différenciée aussi par la classe, le lieu géographique, les handicaps, etc.

2003, 66). Il est important de souligner, toutefois, que l'ESG a des limites, surtout en ce qui concerne la « mesure » de la violence envers les femmes autochtones. Comme l'explique Statistique Canada :

Les méthodes statistiques mises au point par Statistique Canada pour mesurer la violence à l'endroit des femmes n'ont pas été expressément conçues pour tenir compte des différences culturelles entre [divers] groupes (...), incluant les femmes autochtones. Par exemple, l'Enquête sociale générale (ESG) a été réalisée par téléphone, et uniquement en français et en anglais; par conséquent, les femmes autochtones qui vivent dans des collectivités éloignées sans service téléphonique ou qui ne parlent pas couramment le français ou l'anglais ne peuvent y participer. Les femmes autochtones peuvent aussi faire face à d'autres obstacles qui tiennent à des différences culturelles lorsqu'il s'agit de mentionner la violence à un intervieweur. Il est donc probable que l'ESG sous-estime l'étendue réelle de la violence faite aux femmes autochtones. (Statistique Canada 2006b, 64)

Sur les cinq sondages relatifs à la justice, les données du niveau correctionnel sont généralement considérées comme les plus fiables, le taux de réponse et la couverture étant élevés; la plupart des indicateurs sur les Autochtones dans le système de justice sont fondés sur cette information (Statistique Canada 2006b, 4). En effet, les sondages de la police sont compliqués par un certain nombre de difficultés et de limites. Par exemple, les données sont basées sur les incidents signalés seulement. Quand on sait qu'environ six incidents de crime violent envers des Autochtones sur dix ne sont pas signalés (chiffre comparable à celui qui s'applique à la population non autochtone) (ibid., 6), il est clair que le compte « officiel » de la police doit sous-représenter la situation réelle.

Même si Statistique Canada a tenté d'améliorer les données limitées que l'organisme reçoit en demandant à la police de noter les cas où la question de l'identité autochtone n'a pas été posée, certains services de police continuent de classer systématiquement l'origine autochtone des victimes et des accusés comme « inconnue » (Statistique Canada 2006b, 4). Considérant que la GRC couvre 75 % de la superficie du Canada et sert plus de 630 communautés autochtones (Gendarmerie royale du Canada), le manque de données accessibles contribue à une lacune majeure dans les données sur la victimisation des Autochtones. Statistique Canada rapporte qu'« [e]ntre 1997 et 2000, le statut d'Autochtone était inconnu pour 18 % des victimes, en moyenne. Entre 2001 et 2004, la proportion de victimes dont le statut d'Autochtone était inconnu est passée à une moyenne de 44 %, ce qui a donné lieu à une forte sous-déclaration du statut d'Autochtone (Statistique Canada 2006b, 21) ». De telles lacunes soulèvent clairement de sérieuses questions quant à la représentativité des données actuelles sur les homicides en ce qui concerne les Autochtones.

Même quand la police rapporte cette information, il n'y a pas de lignes directrices établies pour déterminer comment les données sur l'identité autochtone devraient être recueillies. En l'absence de guide ou de protocoles clairs, Statistique Canada note que les données concernant l'identité autochtone sont souvent recueillies par « l'observation de la police ». Cette approche est problématique. Lawrence (2004) a constaté qu'il persiste au Canada une attitude dominante

selon laquelle « être Autochtone », c'est en avoir l'air et qu'il faut avoir la peau foncée, les cheveux noirs et les yeux bruns. L'identité autochtone, c'est toutefois beaucoup plus que les apparences. L'expérience des Autochtones au Canada se situe dans le contexte historique particulier de la colonisation, dont les répercussions (et la vulnérabilité qui en résulte) ne peuvent pas être mesurées par une évaluation rapide de la couleur de la peau, des cheveux et des yeux.

Reconnaissant le besoin de données plus fiables et plus exhaustives quant au nombre d'homicides concernant les Autochtones, Statistique Canada a demandé à la police dans son sondage annuel sur les homicides de consigner le nombre de victimes et d'inculpés qui étaient Autochtones. Certains services de police ont toutefois refusé de recueillir ou de rapporter ces données, indiquant que la collecte de cette information est contraire aux politiques internes, que l'information n'est pas nécessaire aux fins du service ou que les agents de police sont d'avis que ce n'est pas pratique ni délicat d'interroger des individus sur leurs antécédents culturels et que cela les met mal à l'aise.

Statistique Canada reçoit souvent aussi des demandes de données concernant des personnes disparues au Canada. Il n'y a toutefois pas de sources nationales de données portant sur le nombre de rapports de personnes disparues présentés chaque année, le nombre de cas résolus ou le pourcentage qui restent en suspens. Selon certains agents de police et certains chercheurs, puisque le fait de disparaître ne contrevient à aucune loi, il est déplacé de tenir compte des rapports sur les personnes disparues dans la collecte nationale de données sur les incidents criminels. Ceci dit, l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) a tenté d'améliorer la collecte de données sur certains des Autochtones dont on avait signalé la disparition en modifiant la base de données du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) pour permettre aux agents de consigner l'identité métisse, inuite ou des Premières Nations. Malheureusement, le public n'a pas encore accès aux tendances observées jusqu'ici au moyen de cette collecte de données « améliorée ».

Au Canada, il y a un groupe concerné dont on sait qu'il a fait des efforts pour améliorer la déclaration de l'identité autochtone. La Saskatchewan Association of Chiefs of Police (SACP) [Association des chefs de police de la Saskatchewan] est le seul corps policier qui présente des statistiques détaillées sur les personnes disparues qui relèvent de sa compétence. Sur le site Web de la SACP, on trouve une analyse des cas de personnes disparues de 1940 à 2009 par race, sexe et lieu géographique. Le site Web révèle que près de 59 % des femmes et des filles disparues en Saskatchewan sont d'ascendance autochtone (17 cas sur 29). Le nombre de cas non résolus d'hommes et de garçons est important aussi, mais représente un pourcentage moindre (44 % de 69 cas). Étant donné que les Autochtones constituent seulement 15 % de la population de la Saskatchewan (Statistique Canada 2008a, 11), ces chiffres sont significatifs, ils font ressortir l'urgence qui entoure la question des Autochtones disparus et le besoin de plus de données accessibles au public.

Malgré le besoin et le désir évidents de données sur les personnes disparues au Canada, en particulier sur les Autochtones, il y a peu de mouvement réel dans cette direction. Des consultations initiales ont été tenues récemment en Saskatchewan pour discuter d'un projet pilote dans le cadre duquel les agents de police auraient reçu l'instruction de consigner l'identité

autochtone des victimes et des contrevenants. Selon Statistique Canada, la GRC a « refusé catégoriquement », citant des préoccupations relatives à la protection des renseignements personnels et autres questions d'ordre pratique. Vu que la réalisation du projet pilote nécessitait le soutien de tous les services de police et des dirigeants autochtones en Saskatchewan, on s'attend à ce que ce projet pilote ne se réalise pas.

## Méthodologie de recherche de Sœurs par l'esprit

Par l'intermédiaire de l'initiative Sœurs par l'esprit, l'AFAC a systématiquement documenté tous les cas connus de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées au Canada. Cette recherche permet à l'AFAC de parler avec assurance des causes premières de ces cas, des circonstances qui les entourent et des tendances en cette matière. Étant donné la nature du sujet, toutefois, les considérations méthodologiques, éthiques et pratiques liées à cette recherche sont nombreuses et complexes.

Par-dessus tout, cette recherche est conçue pour honorer les femmes et les filles perdues à la violence ainsi que leurs familles et leurs communautés. À cette fin, l'AFAC a élaboré un plan de recherche communautaire pour guider les travaux de manière respectueuse et adaptée sur le plan culturel. L'approche de la recherche communautaire vient des principes de relation, de réciprocité, de collaboration et de partenariat égal entre chercheurs et membres des familles participantes. Cette méthodologie privilégie les expériences des femmes et des filles autochtones et de leurs familles et elle intègre les principes clés de la recherche-action participative. Dans l'exécution de ce travail, l'AFAC est guidée par les principes d'éthique du partage, de la bienveillance, de la confiance et de la force, et l'analyse des données reflète une perspective de théorie à base empirique. À titre d'approche inductive, la théorie à base empirique soutient que les conclusions doivent être fondées sur les données recueillies et que les chercheurs devraient élaborer des théories qui reflètent des données probantes plutôt que de faire correspondre les données à des hypothèses préconçues (King, à paraître).

La recherche quantitative a commencé par la création d'une base de données pour consigner l'information sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. Ce faisant, l'objectif était de « recenser » ces cas de femmes et de filles autochtones disparues (c'est-à-dire documenter chaque cas). Pendant le déroulement de l'initiative, l'AFAC a examiné plus de 740 cas de femmes disparues et assassinées, dont 582 correspondaient aux critères d'inclusion dans la base de données :

- la femme ou la fille est Autochtone (citoyenne d'une Première Nation ayant ou non le statut d'Indien inscrit, Métisse ou Inuite);
- le cas est celui d'une personne de sexe féminin ou qui vit comme une femme (ce qui inclut les transgenres ou femmes autochtones transsexuelles);

- la femme ou la fille est disparue ou elle est morte par homicide, par suite de négligence ou dans des circonstances que les membres de la famille ou de la communauté considèrent suspectes;
- la femme ou la fille est née dans une communauté du Canada ou a des liens avec une communauté du Canada.

La base de données est conçue comme un recensement de tels cas, mais l'AFAC ne prétend pas avoir documenté tous les cas de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées au Canada. De fait, on croit que la portée de cette violence dépasse de beaucoup ce qui a pu être documenté. Les résultats ne reflètent que les cas qui ont été identifiés et examinés jusqu'ici; nous en parlerons en plus de détail plus loin. Ainsi, les résultats que présente l'AFAC se rapportent aux « cas connus » de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées.

La base de données comprend plus de 250 variables organisées en fonction de quatre thèmes : information démographique, expériences de vie (des femmes et filles autochtones disparues et assassinées), information sur les incidents et sur les procès, le cas échéant, y compris de l'information sur l'inculpé. La base de données est alimentée par la recherche secondaire à laquelle s'ajoute, dans certains cas, de l'information communiquée par les membres des familles qui racontent l'histoire de leur chère disparue, des rapports de membres de communautés et autres informateurs clés (comme des agents de police). Les principales sources de données sont des articles médiatiques, des sites Web de services policiers et des rapports de décisions judiciaires. Le travail d'autres organismes de recherche, particulièrement Statistique Canada, a éclairé la conception de la base de données. Cette approche permet de comparer les résultats quantitatifs de l'AFAC et les tendances de la population en général relativement à la violence envers les femmes et les homicides au Canada.

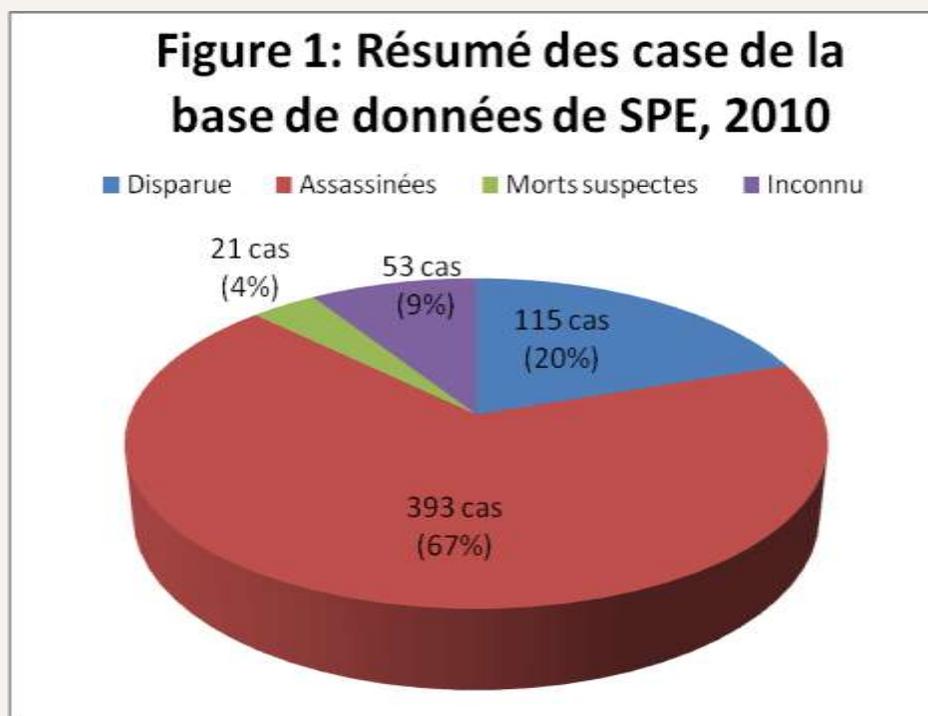
La recherche effectuée dans le cadre de l'initiative Sœurs par l'esprit est précieuse parce que c'est de la « nouvelle » information – des données primaires recueillies par l'AFAC qui n'existent nulle part ailleurs. Cependant, il faut souligner le fait que les communautés autochtones tentent d'attirer l'attention sur cette question depuis un certain temps déjà. En tant qu'organisme représentant les intérêts des femmes autochtones au Canada, l'AFAC a cherché à assembler cette information et à l'analyser judicieusement et respectueusement.

has sought to gather this information and analyze it in a thoughtful and respectful way.

## Résultats de la recherche

En 2009, l'AFAC a rapporté 520 cas connus de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées. Au 31 mars 2010, l'AFAC a consigné de l'information sur 582 cas. De ce nombre, 115 (20 %) étaient des cas de disparition de femmes et de filles, 393 (67 %) des cas de femmes ou de filles mortes par homicide ou par suite de négligence et 21 cas (4 %) font partie de la catégorie des morts suspectes (incidents déclarés mort naturelle par la police, mais que la famille ou les membres de la communauté considèrent suspects). Il y a 53 cas (9 %) dont la nature demeure inconnue, c'est-à-dire qu'on ne peut pas déterminer si la femme a été assassinée, si elle

est disparue ou si elle est morte dans des circonstances suspectes. La plupart de ces cas « inconnus » viennent de listes de femmes autochtones disparues ou assassinées établies par les membres des communautés et affichées sur l'Internet ou publiées dans des journaux. L'AFAC apprécie et respecte le savoir des communautés et est d'avis qu'il est important d'inclure ces cas dans cette recherche. Les listes fournissent les noms de femmes et de filles disparues, mais l'information sur les circonstances de ces cas est souvent limitée. Jusqu'ici, l'AFAC n'a pas pu trouver d'autres détails au sujet de ces cas « inconnus » dans les sources secondaires. La figure 1 présente un résumé des 582 cas.



Source : Calculs de l'AFAC en utilisant les données de la base de données de Sœurs par l'esprit (SPE), 2010

Au cours des cinq dernières années, de l'information a été recueillie en permanence et la base de données était mise à jour périodiquement. Lorsqu'un changement se produit (par exemple, si une fille disparue est retrouvée saine et sauve), la base de données est mise à jour de manière à refléter les nouveaux éléments d'information. Si on compare les résultats de 2010 à ceux de 2009, *Les Voix de nos sœurs par l'esprit (deuxième édition)*, il y a quelques changements qu'il faut signaler. D'abord, une augmentation assez importante du nombre de cas connus. En 2009, l'AFAC rapportait 520 cas et au 31 mars 2010, il y a maintenant 582 cas de disparition et de décès. Bien qu'il y ait 62 cas de plus dans la base de données, ce ne sont pas que de « nouveaux » cas des 12 derniers mois, mais aussi des cas historiques retracés par la recherche archivistique. Le nombre de nouveaux cas consignés en 2009-2010 est de 20<sup>6</sup>, y compris les cas de disparition, de meurtre, les morts suspectes et ceux dont l'état est inconnu.

<sup>6</sup> Depuis janvier 2009, 27 cas de femmes autochtones disparues ou assassinées ont été entrés dans la base de données de Sœurs par l'esprit. Depuis la dernière publication des données, dans la deuxième édition de *Les voix de nos sœurs par l'esprit*, il y a eu 20 nouveaux cas de disparition ou de décès.

En examinant les cas, une seconde constatation présente de l'intérêt en ce qui concerne le nombre global ou la proportion de femmes et de filles disparues ou assassinées. Les cas de meurtre continuent de constituer 67 % du total des cas dans la base de données (résultat semblable à celui de 2009), mais les disparitions ont diminué en nombre et en pourcentage de l'ensemble des cas. En 2009, il y avait dans la base de données 126 cas de disparition (24 %). Ce chiffre a été réduit à 115 cas (20 % du total). Étant donné la nature dynamique de la recherche, ce changement reflète le fait que certaines femmes et filles ont été retrouvées vivantes. Malheureusement, d'autres ont été trouvées mortes depuis, assassinées ou mortes dans des circonstances suspectes.

### ***Toutes les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites sont touchées***

L'information que représentent ces résultats est groupée dans une catégorie générale de « femmes et filles autochtones ». Reconnaisant les différences entre les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis), l'AFAC précise aussi la communauté de chaque femme ou fille dans la mesure du possible. Cette information n'est toutefois pas rapportée avec précision dans les sources secondaires, ce qui rend difficile la tâche d'assembler assez de données pour formuler de l'information qui rende justice à l'expérience particulière de chaque groupe (et à divers éléments au sein de chacun). Pour cette raison, l'analyse globale de la fréquence et des tendances relatives aux femmes et aux filles disparues et assassinées est présentée globalement, c'est-à-dire qu'elle englobe les trois groupes identitaires. Ceci dit, il est important pour l'AFAC de signaler l'identité dans les cas où celle-ci est connue.

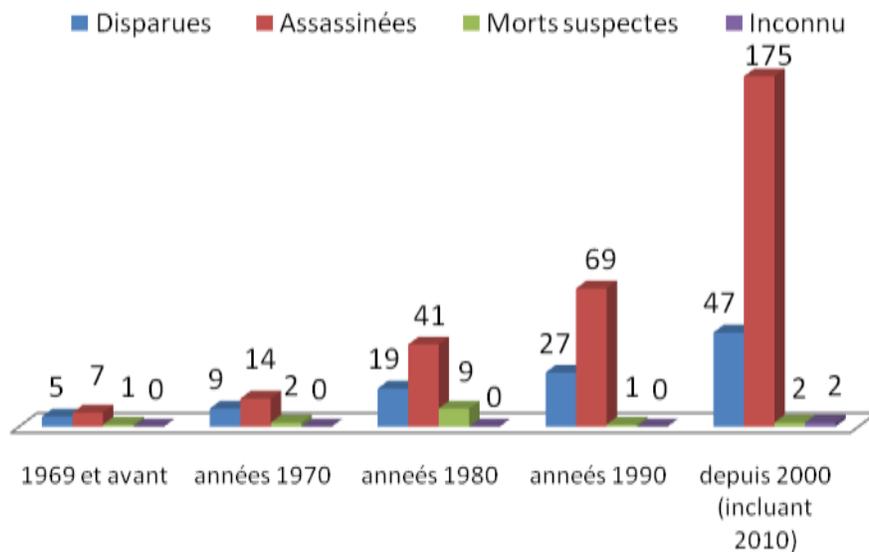
Sur les 582 cas de ce rapport, 153 femmes et filles sont citoyennes des Premières Nations, 14 sont Métisses et 27 Inuites. Dans 332 cas, on sait que la femme ou la fille est Autochtone, mais il n'y a pas d'autre information indiquant si elle appartient à une Première Nation ou si elle est Inuite ou Métisse. Il y a aussi 56 cas où l'identité de la femme ou de la fille est inconnue. Ces cas sont inclus dans la base de données parce qu'il y a de solides raisons de croire que la femme ou la fille est Autochtone; cependant, l'AFAC n'a pas pu le confirmer par la consultation des sources secondaires. Pour obtenir plus d'information au sujet de ces cas, nous avons demandé l'aide de la GRC pour confirmer l'identité des femmes et des filles en question. Dans 23 de ces 56 cas les dossiers de la GRC indiquent que les femmes ne sont pas Autochtones; cependant, à cause de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la GRC n'a pas pu préciser à l'AFAC *lesquelles* de ces 56 femmes étaient non-Autochtones. En l'absence de plus de précision, nous avons pris la décision de garder tous les cas inconnus dans la base de données aux fins de l'analyse. Notre crainte était qu'en retirant 23 des 56 cas, on pouvait exclure par inadvertance des cas où la femme ou la fille en question est effectivement Autochtone. Pour appuyer cette décision, un test de signification statistique a été réalisé d'abord en incluant tous les cas, puis en excluant 23 cas sélectionnés de manière aléatoire. Il n'y avait de différence importante entre les résultats, ce qui suggère qu'il n'y a pas dans ces 23 cas de valeur aberrante qui modifierait l'analyse globale ou les résultats globaux de la recherche.

La décision d'inclure ces 23 cas reflète aussi la préoccupation entourant la manière dont la police réunit et consigne l'information sur l'identité autochtone. Comme nous l'avons déjà mentionné dans ce rapport, l'AFAC a appris qu'il n'y a pas d'exigence ou de protocole constant sur la manière dont la police recueille l'information sur l'identité autochtone. Dans la réalisation de cette recherche, l'AFAC honore les signalements par les communautés comme le moyen le plus fiable de savoir si une femme ou une fille donnée est Autochtone. Les dossiers de la police, entre-temps, sont souvent fondés sur une « évaluation visuelle » de la femme par l'agent. Compte tenu des problèmes et des inexactitudes que présente la collecte de données sur l'identité autochtone par la police, l'AFAC était réticente à l'idée de retirer 23 cas de sa base de données de manière aléatoire sans avoir obtenu plus d'information.

### ***Dans la plupart des cas, la disparition ou le meurtre a eu lieu au cours des 10 dernières années***

L'AFAC consigne de l'information sur le moment où les cas se sont produits. Sur les cas identifiés jusqu'ici, 226 (ou 39 %) ont eu lieu au cours des 10 dernières années et 97 (17 %) au cours des années 1990. Cette répartition diffère considérablement des résultats communiqués en 2009, selon lesquels plus de la moitié (55 %) des cas s'étaient produits depuis 2000 et plus du quart (26 %) au cours des années 1990, ce qui, encore une fois, reflète le caractère dynamique de la recherche. Comparées aux résultats de 2009, les données de 2010 indiquent aussi une proportion différente de cas de disparition par rapport aux cas de meurtre ou de mort suspecte. Les données de 2009 indiquaient que la majorité des cas plus anciens étaient des cas de disparition; cependant, comme on peut le voir dans la figure 2, les résultats indiquent maintenant un plus grand nombre de cas d'homicide ou de mort suspecte dans toutes les décennies. Ce changement dans les données reflète ce qui était soupçonné auparavant – que la recherche continue permettra de découvrir d'autres cas plus anciens de disparition et de meurtre de femmes et de filles autochtones qui n'avaient pas été documentés auparavant.

## Figure 2: Incidents dans la base de données de SPE par décennie



Source : Calculs de l'AFAC en utilisant les données de la base de données de Sœurs par l'esprit (SPE), 2010

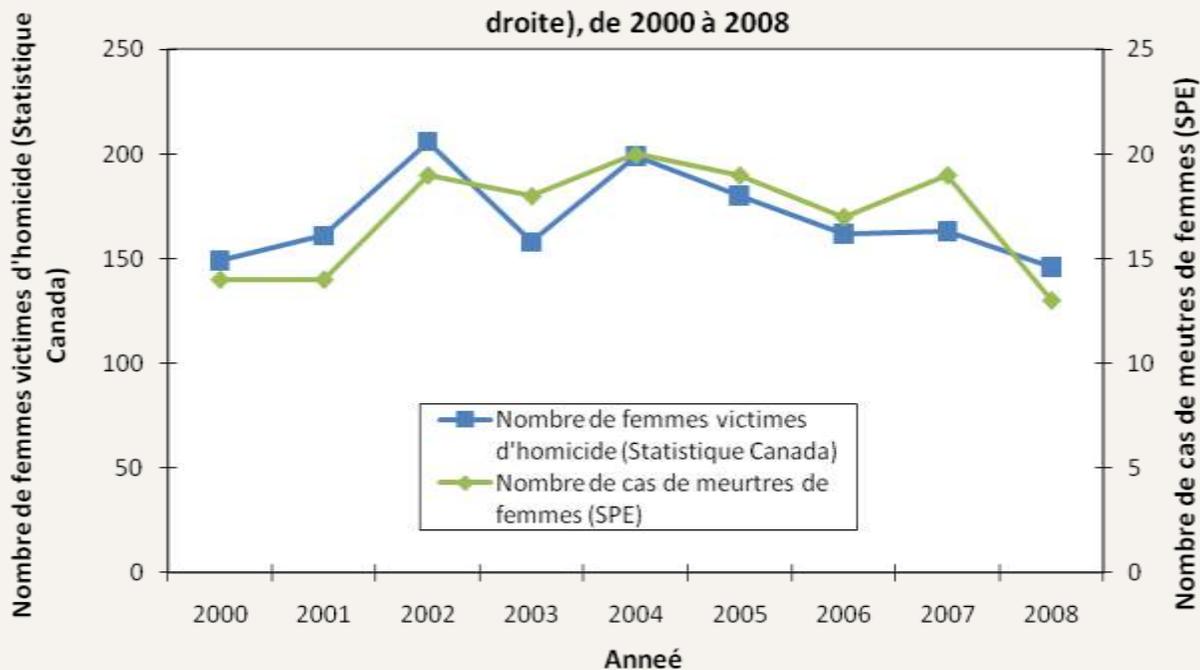
### *Il y a probablement des cas plus anciens*

Le nombre de victimes d'homicide de sexe féminin au Canada a fluctué au cours des dernières années. Les statistiques les plus récentes montrent que, de 2000 à 2008, le nombre de victimes d'homicide de sexe féminin était aussi élevé que 206 en 2002 et aussi bas que 146 en 2008 (Statistique Canada 2009a). Quant à la tendance, le nombre de victimes de sexe féminin a augmenté de 2000 à 2002, diminué légèrement en 2003 et augmenté à nouveau en 2004 avant de prendre une courbe généralement descendante jusqu'en 2008 (figure 3).

Au Canada, il n'y a pas de taux d'homicide connu pour les femmes autochtones, mais en comparant le taux global d'homicide pour les femmes au Canada avec les résultats de la base de données de Sœurs par l'esprit, on remarque un détail intéressant. Malgré le fait que les chiffres diffèrent considérablement, la comparaison entre les tendances suggère que les taux d'homicide de Canadiennes coïncident d'assez près avec les cas de meurtre de la base de données de Sœurs par l'esprit assemblés au cours de la même période (figure 3)<sup>7</sup>. Les deux tendances ne sont pas identiques, mais la comparaison suggère qu'au cours de cette période il y avait un rapport relativement étroit entre les tendances relatives aux victimes d'homicide de sexe féminin au Canada et les cas de femmes autochtones assassinées. La ressemblance entre les courbes de la figure 3 pourrait être simplement fortuite, mais les cas de femmes et de filles autochtones de la base de données sont probablement représentés aussi dans les chiffres de Statistique Canada.

<sup>7</sup> Les deux séries de données sont comparées pour déterminer la ressemblance entre les tendances, mais diffèrent considérablement en ce qui concerne les chiffres réels.

Figure 3: Nombre de Canadiennes victimes d'homicide (axe de gauche) et cas de meurtre de femmes dans la base de données de SPE (axe de droite), de 2000 à 2008



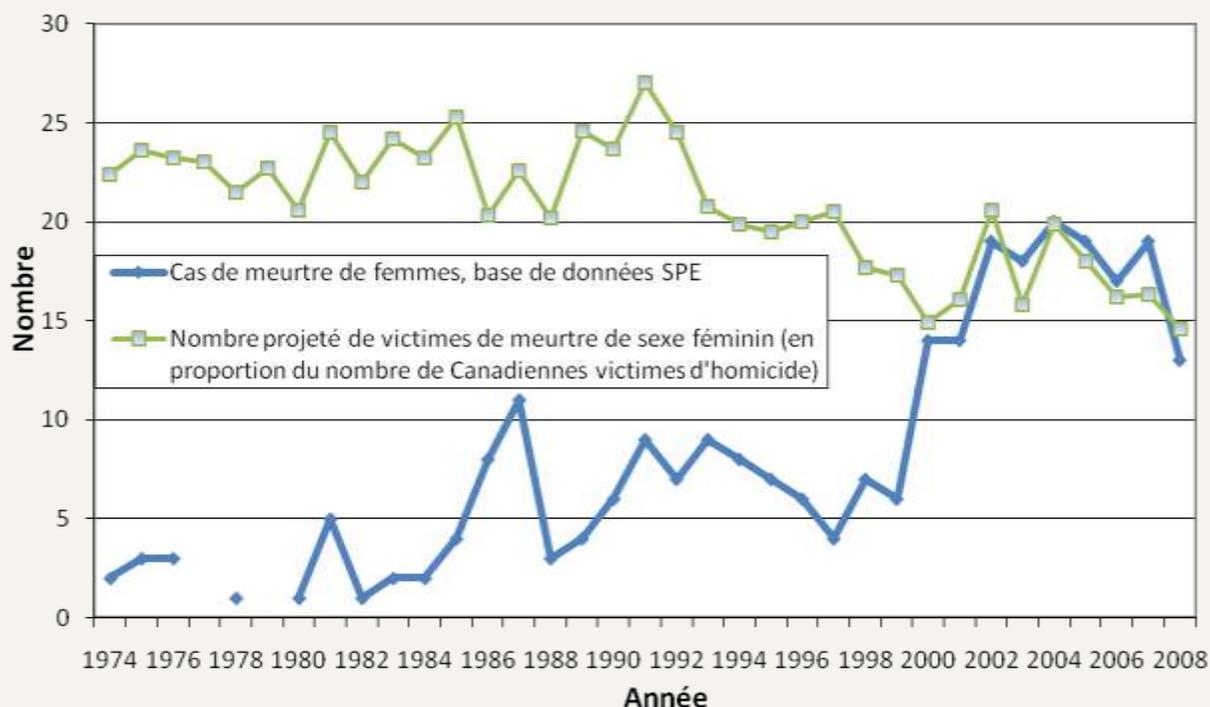
Source : Beattie, Sara, « L'homicide au Canada », *Juristat*, octobre 2009, vol. 29, n° 4, Statistique Canada et base de données SPE – Femmes victimes de meurtre

Le rapport étroit entre ces deux tendances au cours des dernières années suggère qu'il pourrait y avoir eu un rapport similaire dans le passé. Cependant, la comparaison entre les cas de meurtres dans la base de données de Sœurs par l'esprit et les chiffres historiques de Statistique Canada démontre que ce n'est pas le cas. Les résultats actuels de l'AFAC suggèrent une augmentation soudaine du nombre de cas de meurtre au tournant du siècle, de 1999 à 2000; pourtant, le nombre global de victimes d'homicide de sexe féminin au Canada diminuait alors. Étant donné qu'il y a peu d'éléments de preuve ou de travaux de recherche qui suggèrent un bon soudain du nombre d'homicides de femmes autochtones à cette époque, il semble beaucoup plus probable que, malgré la recherche en cours, le nombre de cas anciens, ou le nombre véritable de femmes et de filles autochtones au Canada, continue d'être sous-représenté dans la base de données de l'AFAC.

La question qu'il faut poser est donc : de combien cette recherche sous-représente-t-elle le nombre de femmes et de filles autochtones assassinées au Canada? Le rapport étroit entre les taux récents de victimes d'homicide de sexe féminin au Canada et les données de la base de données de Sœurs par l'esprit indique que, de 2000 à 2008, les cas identifiés par l'AFAC représentent environ 10 % du nombre total de victimes d'homicides de sexe féminin au Canada. L'application de ce pourcentage au nombre de victimes d'homicide de sexe féminin jusqu'en 1974 nous permet d'estimer ou de projeter le nombre de femmes et de filles autochtones assassinées au cours de cette période. Il faut souligner que la ligne de projection de la figure 4 est fondée sur des suppositions et que la forme en est relative à la tendance canadienne globale. La tendance réelle du nombre de femmes autochtones assassinées pourrait être beaucoup plus élevée

que la ligne de projection ou peut-être moins élevée. Quoiqu'il en soit, la ligne de projection de la figure 4 suggère que la base de données de Sœurs par l'esprit ne rend compte que d'une fraction des cas anciens de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées au Canada. Par exemple, la ligne suggère que le nombre de cas de femmes et de filles autochtones a été aussi élevé que 20 à 25 au milieu des années 1970. Par contre, le nombre de cas consignés dans la base de données de Sœurs par l'esprit est de moins de cinq par année au cours de la même période.

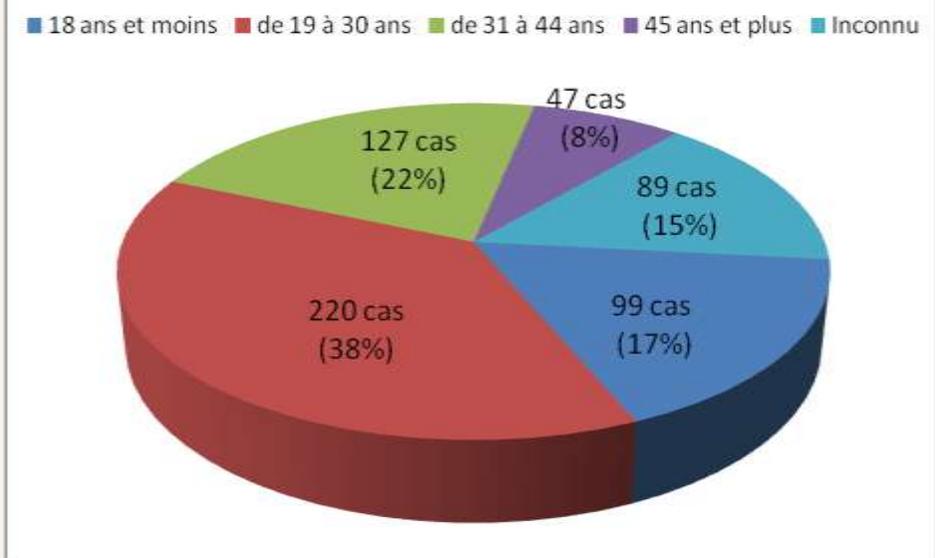
**Figure 4: Nombre de cas de meurtre de femmes dans la base de données de SPE et nombre projeté de victimes de meurtre de sexe féminin (en proportion du nombre de Canadiennes victimes d'homicide) de 1974 à 2008**



### *Il s'agit de jeunes femmes et de filles dans la plupart des cas*

Dans le cadre de cette recherche, l'AFAC a recueilli autant d'information que possible afin de comprendre la vie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées au Canada. En 2010, nous avons recueilli de l'information sur l'âge des femmes ou des filles dans 85 % des cas connus. Dans un peu plus de la moitié des cas (55 %), il s'agissait de femmes et de filles de moins de 31 ans, 17 % des femmes et des filles étant âgées de 18 ans ou moins (figure 5). Ce résultat représente une légère augmentation par rapport à 2009, alors que dans 52 % des cas environ, il s'agissait de femmes de moins de 31 ans, 14 % des femmes et des filles étant âgées de 18 ans ou moins (AFAC 2009). Les données de Statistique Canada indiquent qu'un peu plus de 24 % des victimes d'homicide de sexe féminin de 2004 à 2008 au Canada étaient âgées de 50 ans et plus (Statistique Canada 2009b), mais les femmes de plus de 45 ans ne figuraient que dans 8 % seulement des cas de meurtre de la base de données de l'AFAC.

**Figure 5: Âge de la femme au moment de la disparition ou de la mort**



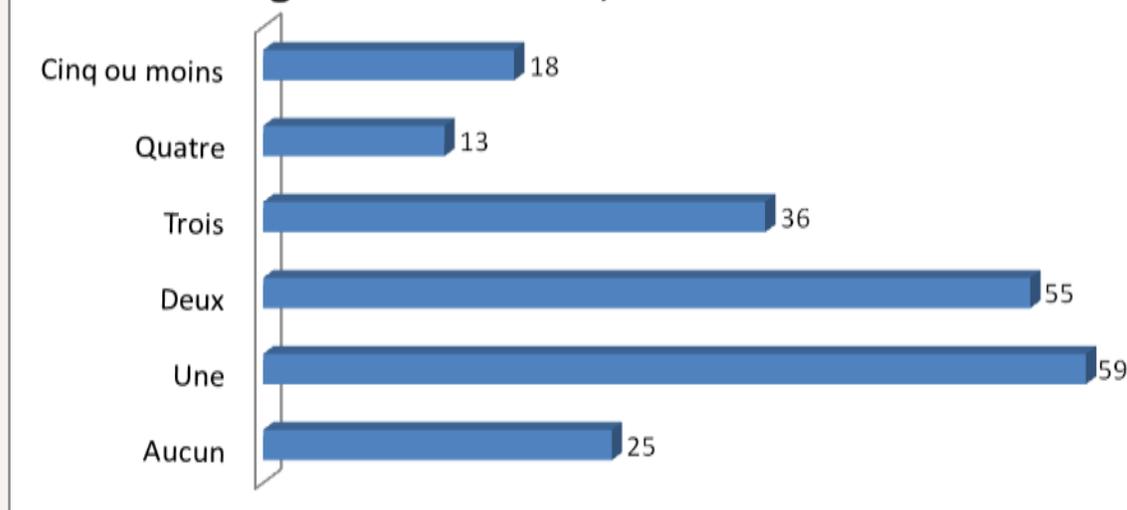
Source : Calculs de l'AFAC en utilisant les données de la base de données de Sœurs par l'esprit (SPE), 2010

### ***Répercussions intergénérationnelles : beaucoup de femmes disparues ou assassinées sont mères***

En 2009, l'AFAC rapportait qu'un grand nombre de femmes autochtones disparues et assassinées au Canada étaient mères. Le fait de connaître le nombre de femmes qui étaient mères permet d'entrevoir les répercussions intergénérationnelles de la disparition et du meurtre de ces femmes et indique la nécessité d'offrir des soutiens et des services à leurs enfants.

Malheureusement, cette information n'est pas toujours indiquée dans les sources secondaires. Sur les 582 femmes disparues ou assassinées, l'information au sujet de la taille de la famille, ou du nombre d'enfants, n'est connue que dans un peu plus du tiers des cas (206). Dans ces cas, la très grande majorité des femmes étaient mères (88 % des cas). En outre, plus de 440 enfants ont subi les répercussions de la perte de leur mère Voir la figure 6.

**Figure 6: Répercussions intergénérationnelles, nombre d'enfants**



Note : n = 206 cas dans la base de données de SPE pour lesquels cette information est connue. En outre, plus de 440 enfants ont subi les répercussions de la perte de leur mère.

Source : Calculs de l'AFAC en utilisant les données de la base de données de Sœurs par l'esprit (SPE), 2010

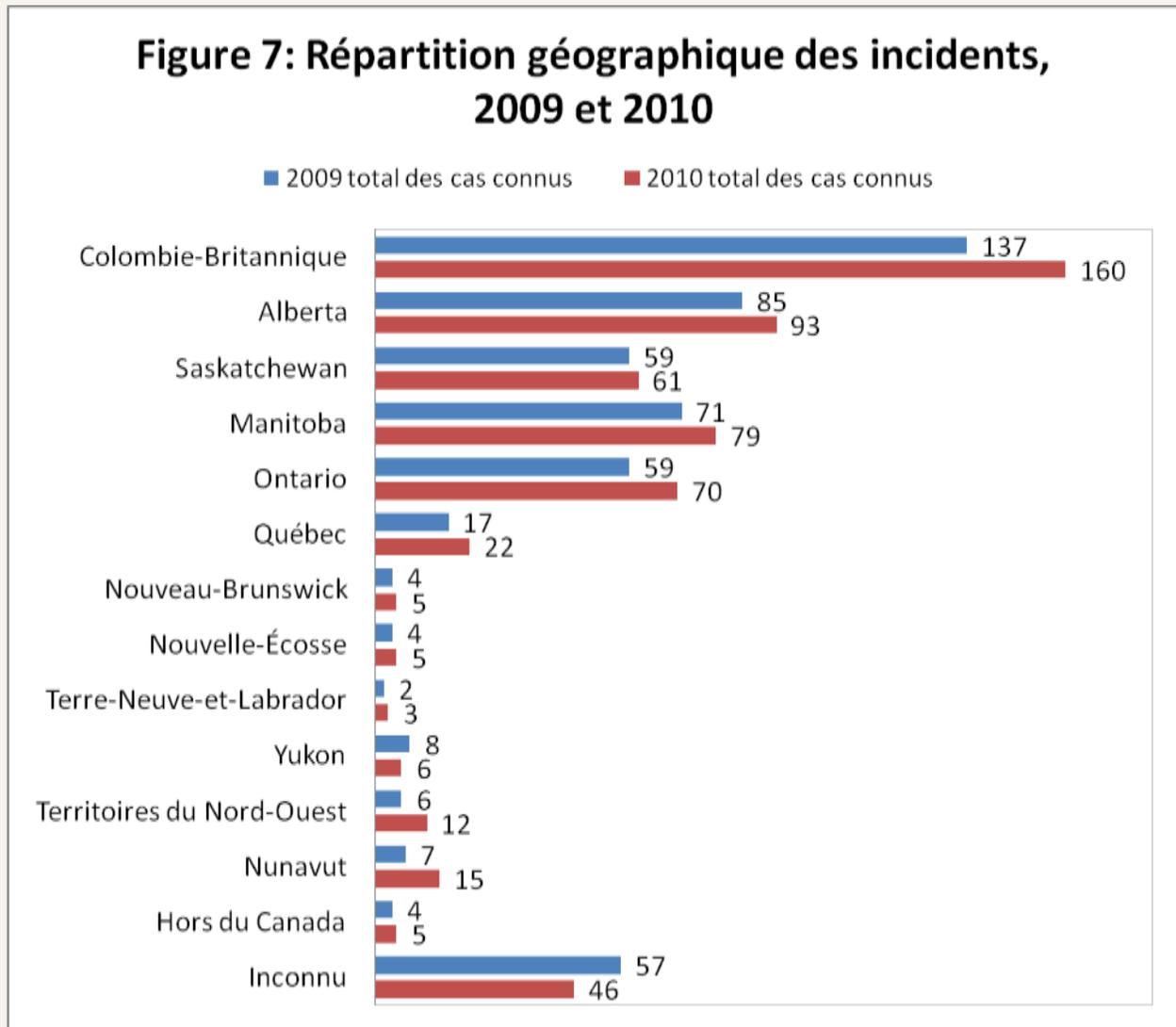
### ***La plupart des cas connus ont eu lieu dans les provinces de l'Ouest***

La majorité des cas connus identifiés dans cette recherche se sont produits dans les provinces de l'Ouest, plus d'un quart (28 %) du total ayant eu lieu en Colombie-Britannique. Le nombre élevé de cas en Colombie-Britannique peut refléter la disponibilité de l'information sur les cas à haute visibilité, par exemple dans le quartier Downtown East Side de Vancouver et ceux qui ont lieu le long de l'autoroute 16 (appelée aussi « Highway of Tears » [la route des larmes]), dans le Nord de la Colombie-Britannique. Par contre, le nombre de cas connus dans les provinces de l'Atlantique et les territoires du Nord est limité. Pour la région de l'Atlantique, ce peut être dû au fait que la population est moins nombreuse ou que la proportion d'Autochtones est moindre dans ces provinces, à moins que ce ne soit le résultat de la sous-déclaration ou d'un accès limité à des sources d'information secondaires sur les cas survenus dans ces régions. Dans les territoires du Nord, ce peut être dû à une population moins nombreuse ou au fait que les disparitions sont rares dans le Nord.

La répartition des cas à l'échelle du pays suggère qu'aucune région n'est libre de violence menant à la disparition ou à la mort de femmes et de filles autochtones. Jusqu'ici, il n'y a qu'une seule province pour laquelle nous n'avons pas de données dans la base de Sœurs par l'esprit : l'Île-du-Prince-Édouard. Cependant, des membres de communautés nous ont communiqué de l'information sur des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées à l'Île-du-Prince-Édouard, mais au moment de la publication de ce rapport, l'AFAC tentait encore de recueillir plus d'information sur ces cas.

Depuis la publication du rapport *Les voix de nos sœurs par l'esprit* de 2009, l'AFAC a pu recueillir de l'information sur quelque 11 cas pour lesquels on ne savait pas auparavant dans quelle province avait eu lieu l'incident, ce qui a réduit le nombre de ces cas de 57 à 46. La recherche a également permis d'identifier d'autres cas dans toutes les provinces et deux des trois territoires, ce qui se reflète dans l'augmentation globale des cas (de 520 à 582) depuis le dernier rapport. Seul le Yukon a vu une réduction du nombre de femmes ou de filles disparues ou assassinées (de huit à six cas). Ce changement témoigne du caractère continu de la recherche, indiquant que nous avons obtenu de nouveaux renseignements dans ces cas ou qu'une femme disparue a été retrouvée saine et sauve.

**Figure 7: Répartition géographique des incidents, 2009 et 2010**



Source : Calculs de l'AFAC en utilisant les données de la base de données de Sœurs par l'esprit (SPE), 2010

## ***La plupart des cas ont eu lieu en milieu urbain***

Les éléments de preuve que nous avons réunis indiquent que la majorité des cas ont lieu en milieu urbain<sup>8</sup>. Sur l'ensemble des cas pour lesquels cette information est connue, près de 60 % des femmes et des filles avaient été assassinées en milieu urbain, 28 % en milieu rural et 13 % dans des réserves. La répartition est encore plus frappante en ce qui concerne les cas de disparition. En considérant généralement les différents endroits où des femmes et des filles ont disparu<sup>9</sup>, nous avons constaté que plus de 70 % des femmes et des filles avaient été portées disparues dans un milieu urbain, 22 % avaient été vues pour la dernière fois en région rurale et 7 % avaient disparu d'une réserve. Il est clair que la question des femmes et des filles disparues est en très grande majorité un problème urbain, mais les taux de mobilité élevés des Autochtones, des femmes autochtones et de leurs familles en particulier, créent pour les cas de femmes disparues et assassinées une dynamique différente de ce qu'elle serait dans la population urbaine non autochtone. Cela signifie que, même quand on peut lier un cas à un milieu urbain, il y a souvent d'autres circonstances qui se répercutent sur les femmes et les familles, comme la résidence temporaire ou semi-permanente dans une ville et le fait d'avoir des liens étroits avec une communauté natale qui subit aussi les répercussions de la disparition ou de la mort d'une femme ou d'une fille. Cependant, les cas survenus dans des réserves ou des régions rurales doivent également faire l'objet d'autant d'attention en vue de recommander des mesures appropriées d'intervention de la justice. Cette question est réitérée par les membres des familles qui ont exprimé leur frustration du fait qu'on semble porter moins d'attention aux cas en région rurale qu'à ceux qui se produisent en milieu urbain, situation d'un membre d'une famille a décrite comme du « racisme plus ».

## ***Près de la moitié des cas de meurtre ne sont pas résolus***

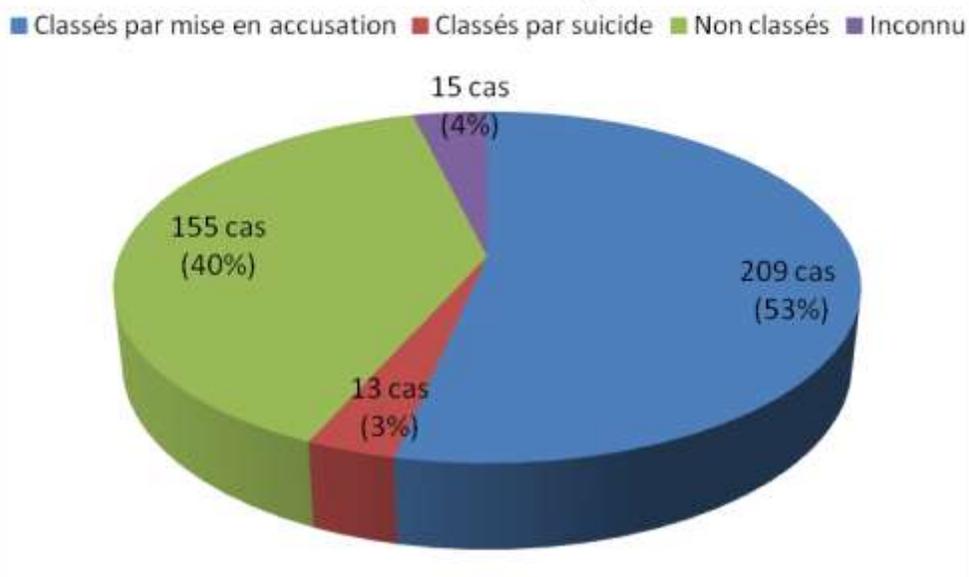
L'AFAC retrace aussi de l'information pour mesurer l'aboutissement des homicides dont les victimes sont des femmes ou des filles autochtones. Ces données, qu'on désigne du terme de « taux de classement », révèlent un pourcentage étonnamment faible de cas où des accusations criminelles ont été portées contre quelqu'un lorsque les victimes sont des femmes ou des filles autochtones. En 2010, la preuve indique que des accusations ont été portées dans 209 cas sur 393 seulement (environ 53 %). Ce taux de classement pour des cas de meurtre se distingue de manière extraordinaire du taux moyen de classement pour les homicides au Canada, qui était en 2005, selon Statistique Canada, de 84 % (Statistique Canada 2005, 10). Bien qu'un petit nombre de cas aient été classés par suite du suicide du contrevenant, il reste 155 cas (40 %) pour lesquels aucune accusation n'a été portée et 15 autres (4 %) pour lesquels l'état de l'affaire est inconnu de l'AFAC.

---

<sup>8</sup> La définition de milieu urbain dans ce rapport correspond à celle de « région métropolitaine de recensement (RMR) » de Statistique Canada, tandis que la définition de milieu rural correspond à celle de « région autre qu'une RMR ».

<sup>9</sup> Ce qui inclut les cas de femmes et de filles encore portées disparues ainsi que ceux de femmes qui étaient disparues, mais qui ont été trouvées mortes depuis, assassinées.

**Figure 8: Taux de classement des cas d'homicide, 2010**



Note : n = 393 cas dans la base de données de SPE pour lesquels cette information est connue.

Source : Calculs de l'AFAC en utilisant les données de la base de données de Sœurs par l'esprit (SPE), 2010

### *Les taux de classement varient d'une province à l'autre*

En considérant l'issue des cas de femmes et de filles autochtones disparues, l'AFAC voulait également déterminer s'il y avait une différence entre les taux de classement par province ou territoire. Le tableau 1 illustre les taux de classement par province pour les cas d'homicide.

**Tableau 1 : Taux de classement (« affaire classée ») par province, 2010**

Province ou territoire	Classée par mise en accusation	Classée par suicide	Classée pour une autre raison*	Non classée	État inconnu
Colombie-Britannique	47,0 %			49,0 %	4,0 %
Alberta	42,3 %	9,0 %		42,3 %	6,4 %
Saskatchewan	78,4 %			21,6 %	
Manitoba	51,6 %	1,6 %		45,3 %	1,6 %
Ontario	51,8 %	3,6 %		41,1 %	3,6 %
Québec	56,3 %	6,3 %	6,3 %	31,3 %	
Nouveau-Brunswick	50,0 %			50,0 %	
Nouvelle-Écosse	40,0 %			60,0 %	
Terre-Neuve-et-Labrador	66,7 %	33,3 %			
Yukon	75,0 %			25,0 %	
Territoires du Nord-Ouest	62,5 %	12,5 %		25,0 %	
Nunavut	93,3 %			6,7 %	
Hors du Canada	66,7 %				33,3 %
<b>Total</b>	<b>53,2 %</b>	<b>3,3 %</b>	<b>0,3 %</b>	<b>39,4 %</b>	<b>3,8 %</b>

Source: Calcul par l'AFAC en utilisant les données de la base de données de Sœurs par l'Esprit, 2010  
 \*Cas où des accusations ont été portées, mais pas pour homicide (p. ex., pour voies de fait).

Malgré le fait que le taux global de classement est faible, il y a des provinces ou des territoires qui se démarquent par des taux de classement plus élevés que la moyenne nationale. Notamment, tous les cas connus à Terre-Neuve-et-Labrador ont été classés, par la mise en accusation ou par suite du suicide du contrevenant. Les territoires ont un taux moyen de classement plus élevé, soit 93 % des cas au Nunavut et 75 % des cas au Yukon qui sont classés par la mise en accusation. Dans les Territoires du Nord-Ouest, 62 % des cas sont classés par accusation et une autre tranche de 13 % classés par suite du suicide du contrevenant, ce qui donne un taux de classement global de 75 %. Si on se fie au signalement de niveaux plus élevés de violence familiale dans les territoires du Nord, il semble probable que les taux de classement plus élevés dans ces régions puissent refléter le fait qu'il est généralement plus facile de porter des accusations quand le contrevenant est un proche de la victime (un conjoint ou un membre de la famille, par exemple) plutôt qu'une connaissance ou un étranger. Ce qui est intéressant, toutefois, c'est le taux de la Saskatchewan, qui peut se vanter d'avoir un taux de classement élevé (par comparaison) de 78 % des cas classés par une mise en accusation.

### ***Plus de la moitié des femmes et des filles sont mortes dans une résidence***

Les données recueillies ont également été analysées pour retracer le lieu où les femmes ont été trouvées assassinées ou mortes dans des circonstances suspectes afin d'examiner l'idée d'un « lieu sécuritaire » (par exemple chez elles plutôt que dans une rue passante en ville). Sur les cas pour lesquels cette information est connue (234 des 393 cas de meurtre ou de mort suspecte), nous avons constaté que 59 % des femmes et des filles autochtones avaient perdu la vie dans une résidence. Dans 15 % des cas, la violence avait eu lieu dans une aire ouverte, comme un champ, et dans 14 % des cas dans une rue, sur un chemin ou une autoroute. Le nombre élevé de cas ayant eu lieu dans des résidences pourrait refléter les taux de violence familiale que subissent les femmes autochtones.

<b>Endroit où les victimes ont été trouvées</b>	<b>Meurtres</b>		<b>Morts suspects</b>		<b>Total</b>	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Résidence	130	33.1	9	42.9	139	59.4
Lieu public	14	3.6	2	9.5	16	6.8
Véhicule, transports publics compris	1	0.3			1	0.4
Rue, chemin ou autoroute	31	7.9	1	4.8	32	13.7
Aire ouverts	34	8.7			34	14.5
Autre	12	3.1			12	5.1
<b>Total, endroits connus</b>	<b>222</b>	<b>56.5</b>	<b>12</b>	<b>57.1</b>	<b>234</b>	<b>59.5</b>

Source : Calcul par l'AFAC en utilisant les données de la base de données de Sœurs par l'Esprit, 2010

### ***Les femmes et les filles autochtones sont plus susceptibles que les femmes non autochtones d'être tuées par un étranger***

Dans les cas connus pour lesquels des accusations ont été portées (261), nous avons constaté que 23 % des femmes avaient été tuées par un conjoint actuel ou un ex-conjoint, 17 % des contrevenants inculpés étaient des connaissances de la femme ou de la fille, c'est-à-dire un ami, un voisin ou quelqu'un qui ne lui était pas étranger, et 16,5 % des suspects étaient des étrangers, sans lien préalable avec la femme ou la fille. Les adeptes de la lutte contre la violence au Canada ont tenté de discréditer le mythe de la « violence des étrangers » – 6 % seulement des femmes non autochtones sont tuées par des étrangers (Statistique Canada 2006, 68) – mais la recherche de l'AFAC indique que les femmes autochtones sont presque trois fois plus susceptibles que les femmes non autochtones de trouver la mort aux mains d'un étranger.

**Tableau 3 : Relation des suspects avec les victimes d’homicide dans la base de données de Sœurs par l’esprit, 2010**

Relation	Nombre	%
Conjoint	45	17,2 %
Ex-conjoint	14	5,4 %
Membre de la famille, tous les types de relations familiales	15	5,7 %
Client (prostitution) ou relation criminelle	4	1,5 %
Connaissance	45	17,2 %
Étranger	43	16,5 %
Relation inconnue	95	36,4 %
Total	261	100,0 %

Note : Le total représente le nombre de cas dans la base de données pour lesquels des accusations ont été portées.

Source : Calcul par l’AFAC en utilisant les données de la base de données de Sœurs par l’Esprit, 2010

### ***Les femmes autochtones subissent la violence de contrevenants autochtones et non autochtones***

En examinant les données démographiques des contrevenants inculpés, l’AFAC a constaté que les contrevenants sont des hommes en grande majorité (80 %). Dans les cas où l’âge de l’accusé est connu (51 % des cas), plus d’un quart étaient des jeunes de moins de 30 ans (73 des 261 inculpés, ou 28 %), 14 % avaient entre 30 et 39 ans et 7 % de 40 à 49 ans. Il est clair aussi que les femmes autochtones sont la cible de la violence de contrevenants autochtones et non autochtones. Dans 36 % des cas, la personne accusée est Autochtone, tandis que 23 % des contrevenants inculpés sont des non-Autochtones. En ce qui concerne les contrevenants non autochtones, il y a des cas connus d’auteurs de crimes multiples (par exemple Robert Pickton et John Michael Crawford) qui font que ces contrevenants sont comptés plus d’une fois, soit le nombre de fois que des accusations ont été portées contre eux. On ne connaît pas les antécédents des 41 % des inculpés qui restent.

En examinant les caractéristiques des contrevenants ou des auteurs de ces crimes, il est peut-être important d’explorer le lien entre l’acte commis et leur expérience préalable de la violence, de la négligence ou de l’abus – surtout pour les contrevenants qui peuvent avoir subi une part disproportionnée de violence et d’abus intergénérationnels. On ne connaît de l’information sur l’histoire personnelle des auteurs de crimes que dans 24 des 261 cas, mais la recherche a révélé une histoire d’abus ou d’abus soupçonné dans 21 cas. Il n’y avait pas d’expérience personnelle préalable de violence ou d’abus dans trois cas seulement. Malgré le fait que le résultat tragique de la violence par les contrevenants autochtones et non autochtones est le même, les contextes sociaux d’où ils viennent et les mesures qui doivent être prises à leur égard diffèrent, comme nous le verrons dans la section suivante.

## ***La prostitution n'est pas une « cause » de disparition ou de meurtre***

Reconnaissant l'extrême vulnérabilité et les niveaux élevés de violence envers les femmes dans le commerce du sexe, l'AFAC s'est efforcée de mieux comprendre comment cette expérience est reliée aux cas de femmes autochtones assassinées. Sur les 582 cas connus, nous avons de l'information au sujet de cette expérience dans 149 cas, ou un peu plus d'un quart (26 %) de l'ensemble des cas. Dans la moitié de ces cas environ<sup>10</sup> (74 sur 149), les femmes ne participaient pas au commerce du sexe, dans 51 cas<sup>11</sup> on sait que les femmes s'adonnaient à la prostitution au moment de leur disparition ou de leur mort. L'AFAC a également constaté que dans 24 autres cas, les femmes avaient *peut-être* été impliquées dans la prostitution<sup>12</sup>. Il est important de se rappeler que ces chiffres représentent seulement un sous-ensemble de cas, et que les résultats sur la proportion de femmes qui participaient (ou dont on soupçonne qu'elles participaient) à la prostitution pourrait changer si nous avions plus d'information. De plus, il faut souligner que la participation au commerce du sexe n'est pas une « cause » de disparition ni de meurtre; beaucoup de femmes en arrivent à ce point dans le contexte des options limitées qui s'offrent à elles et après avoir subi des formes multiples de traumatisme ou de victimisation.

## **Sœurs par l'esprit : une initiative de recherche pour le changement**

L'une des composantes les plus puissantes de la recherche de l'AFAC sur le problème des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées est la capacité ultérieure d'agir et de mettre en œuvre des solutions positives à la lumière de ce qui est connu. L'AFAC a déterminé l'existence du besoin fondamental de créer des mesures de prévention et des solutions efficaces et d'adapter l'action aux besoins des femmes autochtones, particulièrement les jeunes femmes et les mères. Les organismes autochtones, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, les communautés autochtones, la police, les prestataires de services, les tribunaux, les éducateurs, les médias, la population canadienne et la communauté internationale ont tous des intérêts dans cette question. Pour contrer la violence, il faut que les politiques, les programmes et les services intègrent et reflètent la preuve.

### ***Nécessité d'une approche à deux volets***

Une approche à deux volets s'impose pour contrer la violence envers les femmes autochtones : un volet prévention (proactif) et un volet réactif. D'une part, il faut des changements pour augmenter la sécurité et réduire la vulnérabilité des femmes et des filles autochtones. D'autre part, le système doit tenir compte des besoins des familles et des communautés lorsqu'une femme disparaît ou qu'elle est retrouvée morte. La réussite du volet prévention réduira

<sup>10</sup> Cinq cas de femmes disparues, 67 cas de femmes assassinées et deux cas de mort suspecte.

<sup>11</sup> Huit cas de femmes disparues et 43 cas de femmes assassinées.

<sup>12</sup> Trois cas de femmes disparues et 21 cas de femmes assassinées.

évidemment le besoin de mesures réactives, mais les mesures de prévention ne peuvent être obtenues qu'après une période plus longue; il faut donc mettre les deux en place simultanément. L'amélioration immédiate des réponses aux familles des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées est d'une importance cruciale, mais des mesures en ce sens n'ont pas nécessairement d'effet sur les causes premières de la violence.

## **Prévention**

Les stratégies de prévention usuelles ont été critiquées parce que la victime est tenue d'assurer sa propre sécurité, ce qui a pour effet d'exonérer les agresseurs, ainsi que la société qui tolère la violence. On présume trop souvent dans les stratégies de prévention que, s'il existe des programmes et des services, les femmes seront en mesure d'améliorer « leur » situation. Cette attitude fait problème à deux niveaux. Premièrement, la prévention de la violence doit être plus qu'une affaire de choix individuel. Deuxièmement, beaucoup des programmes qui visent à « aider » ne tiennent pas compte des besoins réels des femmes autochtones et sont par conséquent inaccessibles et inefficaces.

L'égalité est essentielle à la santé et au bien-être des communautés autochtones. En même temps, il est difficile de se concentrer sur la culture et la guérison quand les familles et les communautés manquent d'eau propre, n'ont pas accès à des services de garde ou sont dépourvues de la sécurité économique qui leur permettrait d'avoir des logements sécuritaires à des coûts abordables. Ainsi faut-il accepter le fait que les besoins physiques, spirituels, mentaux et émotionnels sont interreliés et qu'ils se renforcent mutuellement. Pour contrer réellement la violence envers les femmes autochtones, il faut soutenir la revitalisation de « nos manières d'être ». Il faut retrouver l'équilibre inhérent entre les rôles traditionnels respectifs des hommes et des femmes et assumer la responsabilité de transmettre aux générations suivantes la fierté, la sensibilisation à la culture et le savoir traditionnel. Étant donné que tant de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées sont jeunes, il faut également intégrer des stratégies éducationnelles qui amènent les jeunes à discuter franchement de relations saines, d'estime de soi et de sécurité personnelle, tout en les sensibilisant aux soutiens et aux services offerts dans les communautés (ce qui est évidemment plus difficile dans le contexte rural et dans certaines communautés des Premières Nations, où les soutiens peuvent être limités par l'insuffisance des ressources et des capacités). Le rôle et les conseils des aînés et les enseignements propres à leur culture entourant les rôles traditionnels et les responsabilités respectives des hommes et des femmes doivent être compris comme faisant partie intégrante de ce processus.

---

*Il y a un besoin de stratégies éducationnelles intégrées qui amènent les jeunes à discuter franchement de relations saines, d'estime de soi et de sécurité personnelle, tout en les sensibilisant aux soutiens et aux services offerts dans les communautés.*

## **Réponse**

C'est malheureusement la réalité que ce problème ne décroîtra pas tant que des changements majeurs n'auront pas été apportés pour améliorer les résultats socioéconomiques globaux des Autochtones. Ces circonstances ne peuvent toutefois pas être abordées isolément. Il faut déployer des efforts pour garantir des réponses efficaces de la police, des tribunaux, des services aux victimes, des médias et des autres prestataires de services lorsque des femmes et des filles autochtones disparaissent ou sont retrouvées assassinées.

La recherche effectuée par l'AFAC avec les familles a permis de constater que celles-ci se heurtent à des obstacles lorsqu'elles travaillent avec la police et les services aux victimes après la disparition ou le meurtre d'un être cher. Par exemple, dans la recherche concernant la capacité de réponse de la police, nous avons constaté que les filles autochtones disparues sont souvent stéréotypées par la police, qui agit en fonction de ces stéréotypes plutôt que dans l'intérêt de la fille disparue. C'est une indication claire qu'il faut prendre des mesures pour sensibiliser davantage la police et même la population du Canada et les amener à comprendre certaines choses, comme l'histoire de la colonisation au Canada (Whiteduck, à paraître). Les familles ont indiqué aussi qu'elles ont besoin de services aux victimes pour les aider à naviguer dans le système policier; beaucoup de familles ne savaient pas qu'elles pouvaient avoir accès à des services aux victimes, ou il y avait une lacune dans l'offre de services, surtout pour les familles des femmes disparues (Rexe, à paraître). Il faut éliminer immédiatement les obstacles qui privent les familles d'une réponse égale et complète. Comme l'ont exprimé Jacobs et Williams, « [d]e toute évidence, la perte d'un être proche plonge les membres de la famille dans un deuil très cruel, mais ce deuil est encore plus difficile à supporter si les institutions destinées à aider les endeuillés les laissent tomber » (2008, 133).

## ***Les expériences vécues par les contrevenants autochtones***

Pour comprendre la vulnérabilité à la violence des femmes autochtones, il est important aussi de reconnaître le traumatisme et la violence dont les hommes autochtones ont fait l'expérience. Beaucoup d'hommes autochtones sont aux prises avec le traumatisme de la colonisation et les répercussions

intergénérationnelles qui accompagnent ce phénomène. Par exemple, quand le Canada appréhendait les enfants ou les retirait de force à l'époque des pensionnats, on faisait comprendre aux enfants que leurs mères étaient de « mauvaises » mères, que leurs familles et leurs communautés étaient inférieures et leur identité même était honteuse. Entre autres répercussions négatives, les garçons étaient privés des enseignements traditionnels, des rites de passage et de la compréhension de leurs responsabilités envers les femmes et de la manière dont leur rôle contribue à un équilibre sacré. Par conséquent, bien des garçons n'ont jamais appris à être parent ni comment agir avec les femmes d'une manière positive en harmonie avec leur culture et leurs traditions. Certains hommes autochtones ont donc internalisé une conception patriarcale de la

---

*L'histoire n'est pas une excuse pour les comportements violents, mais on devrait tenir compte de la dévaluation et des sentiments d'impuissance qui découlent du contexte de la colonisation quand il s'agit de violence perpétrée par des hommes autochtones.*

---

masculinité qui ne correspond pas aux enseignements traditionnels, et des valeurs comme l'importance du pouvoir, la domination et le contrôle.

Ce contexte historique n'excuse pas les comportements violents, mais on devrait tenir compte du contexte de la colonisation, de la dévaluation et des sentiments d'impuissance. Brownridge explique la violence perpétrée par les hommes autochtones en ces termes :

Il se peut que les conjoints de femmes autochtones qui sont eux-mêmes Autochtones aient non seulement internalisé [la] dévaluation des femmes (...), mais que cela se produise dans un contexte où ils se sentent eux-mêmes dévalués par la société. Pour sentir qu'ils ont une certaine valeur dans la société où ils se trouvent, ils ont peut-être adopté la dévaluation des femmes qui prévaut dans la culture blanche et cherchent à atteindre un sentiment de confiance en soi en exerçant un pouvoir sur leur conjointe [traduction]. (2003, 78)

L'expérience de la violence subie dans l'enfance est un facteur de risque connu ou un indicateur pour ceux qui agissent avec violence plus tard dans la vie (Cripps et autres 2009, 484); depuis l'ère des pensionnats, il y a eu jusqu'à quatre générations d'enfants autochtones qui ont été élevés dans un contexte de violence et d'agression (Bopp, Bopp et Lane 2003, 49). Dans le cadre de cette recherche, nous avons pu déterminer qu'au moins 21 contrevenants autochtones ont connu la violence, la négligence ou les agressions. Cette constatation de l'AFAC est appuyée par de la recherche sur la violence familiale et les agressions sexuelles dans les territoires du Nord, laquelle a révélé que les trois quarts environ (77 %) des hommes contre qui ont été portées des accusations de violence familiale et un peu plus des deux tiers de ceux qui sont accusés d'agression sexuelle avaient eux-mêmes subi au moins une forme d'agression (Paletta 2008, vi).

Ainsi, il faut prendre en considération le contexte de la colonisation et ses effets intergénérationnels lorsqu'on travaille avec des contrevenants autochtones, particulièrement parce que l'intersection de l'incarcération, du récidivisme, de la guérison, de la justice autochtone et des traditions juridiques fait surgir autant de questions importantes dans le système correctionnel. Cependant, tout en cherchant des solutions pour réhabiliter les contrevenants autochtones et surmonter leur propre traumatisme lié aux effets de la colonisation, il est essentiel de ne pas oublier les besoins des familles des victimes. Le retour à des formes traditionnelles de justice est une étape importante dans la voie de la décolonisation, mais les femmes autochtones et leurs familles ont des droits, et la société doit être protégée contre les contrevenants violents. Adjuin-Tettey fait une mise en garde au sujet des conséquences potentielles que peut avoir le fait de négliger les droits des victimes dans l'imposition d'une peine :

Se concentrer sur la décolonisation ou le renversement des séquelles de la colonisation pourrait ainsi rendre invisible la victimisation des femmes (par la colonisation même et par la désintégration sociale qui en résulte). Bien qu'il soit important dans l'imposition d'une peine de reconnaître que les antécédents désavantagés des contrevenants autochtones peuvent avoir contribué au fait qu'ils ont posé des gestes criminels, il ne faut pas banaliser les effets négatifs de la victimisation des femmes autochtones (qui sont

évidemment désavantagées elles aussi en tant que victimes de la colonisation)  
[traduction]. (2007, 200)

Les besoins des contrevenants autochtones sont peut-être semblables à ceux qui ont été déterminés pour les Autochtones en ce qui concerne la réconciliation relativement à la colonisation et à ses effets; par exemple, une partie du processus de guérison pour les Autochtones peut comprendre le rétablissement des rôles et responsabilités traditionnels des hommes et des femmes pour retrouver ou maintenir les manières d'être traditionnelles. Il faut établir des ressources de guérison adaptées sur le plan culturel pour les hommes qui ont commis des actes de violence, comme des groupes de soutien pour les hommes, des services de consultation et des séances de réflexion avec des aînés.

### ***Mères, familles et enfants***

L'AFAC a constaté que beaucoup de femmes qui avaient subi les effets de la violence, ainsi que la disparition ou la mort, sont mères ou autrement responsables d'enfants. Les résultats de la recherche présentés dans ce rapport indiquent qu'au moins 183 femmes autochtones disparues ou assassinées sont ou étaient mères, ce qui signifie que plus de 440 enfants ont été privés de leur mère. Dans l'examen des circonstances entourant la violence, nous ne devons pas oublier ceux qui peuvent être touchés par des strates multiples de violence ou de traumatisme : les enfants. Pour cette raison, les mesures prises pour améliorer la situation des femmes autochtones auront des répercussions positives similaires sur les enfants de ces femmes et leurs familles. Les implications sont très réelles pour les enfants qui restent après que la disparition ou le meurtre de leur mère. Il va sans dire que de tels incidents traumatisent les enfants de ces femmes, quel que soit leur âge. Mais quels soutiens sont-ils offerts aux enfants des femmes disparues et assassinées? Si ces blessures ne sont pas guéries et si ces enfants portent leur chagrin en eux jusqu'à l'âge adulte, il en résultera vraisemblablement un cycle de traumatisme intergénérationnel. Les autres membres de la famille et de la communauté aussi ont besoin de soutien pour contrer ce traumatisme.

La surreprésentation des enfants autochtones pris en charge par le système de protection de la jeunesse a également de graves implications. Après cinq ans de recherche sur cette question, l'AFAC a constaté que le fait de perdre leurs enfants au système de protection de la jeunesse mène souvent les femmes autochtones à la dépression, à une plus grande consommation d'alcool et de drogues pour compenser et, au bout du compte, à une plus grande vulnérabilité à la violence. Par exemple, des familles ont indiqué dans le contexte de cette recherche que le fait pour une femme de perdre ses enfants peut « la pousser à bout ». Il faut reconnaître que ce lien avec le traumatisme causé par la prise en charge des enfants par le système de protection de la jeunesse est une cause première. L'appréhension des enfants, la rupture de ce lien particulier entre la mère et l'enfant, doit être le dernier recours possible. Nous devrions plutôt concentrer nos efforts sur la collaboration avec les mères et les familles autochtones, particulièrement celles qui souffrent de violence familiale, de toxicomanie, de pauvreté et autres facteurs liés à une plus grande vulnérabilité, pour favoriser le développement de familles saines. Comme l'indique un rapport du Conseil national du bien-être, « ...il nous faut encore modifier notre paradigme de travail afin de passer du mode où nous disons aux gens ce qu'il faut faire à celui où nous les écoutons et leur demandons : « De quel genre de soutien avez-vous besoin? » « Comment

pouvons-nous vous aider à prendre soin de vos enfants et à les maintenir en sécurité? » ». (2007, 90)

Le nombre d'enfants autochtones qui restent derrière après la disparition ou le meurtre de leur mère est élevé. Aussi, le besoin de soutenir les membres de la famille qui assument la garde de ces enfants est extrême. Pour éviter de perpétuer le cycle de la rupture culturelle, les familles autochtones et leurs communautés doivent avoir les soutiens nécessaires pour garder les enfants chez eux. Il faut également un soutien pour ceux qui se disent prêts à s'occuper d'enfants autochtones dans le système de protection de la jeunesse, et il faut considérer aussi qu'ils vivent peut-être dans la pauvreté. Il devrait y avoir des mesures de soutien pour ces familles et ces communautés afin de leur permettre de s'occuper de ces enfants et de prévenir l'établissement d'un cycle continu d'appréhension des enfants par le système de protection de la jeunesse.

## Nouveaux problèmes

Pendant le déroulement de la recherche de l'AFAC sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, certains problèmes ont fait surface qui nécessitent une enquête plus approfondie, mais qui ne s'inscrivent pas dans la portée du cadre actuel : des décès attribuables à l'alcool, aux drogues et à l'hypothermie et par suicide, des décès en détention provisoire par la police ou en prison et des décès dans les pensionnats indiens ou dans le système de protection de la jeunesse. L'AFAC s'est également penchée sur les liens entre les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées et l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF), l'autostop, les gangs, la mobilité, les conflits de compétence et la traite des personnes qui, sans être reflétés nécessairement dans les données, sont des sujets importants dans la considération du problème global de la disparition et du meurtre des femmes et des filles autochtones.

### *Les décès attribuables à l'alcool, aux drogues et à l'hypothermie et par suicide*

L'homicide est une forme très particulière de la violence, mais il y a de nombreux cas de femmes et de filles autochtones qui sont mortes non pas par suite d'actes de violence à proprement parler, mais dans des circonstances tragiques qui pourraient être considérées comme « violentes » (par suite de la consommation d'alcool ou de drogues, l'hypothermie ou le suicide). Malgré le fait que les circonstances immédiates entourant ces décès peuvent ne pas être attribuables à une personne en particulier, les causes premières sont souvent semblables aux cas des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, comme une vulnérabilité accrue par de mauvaises conditions de logement, la pauvreté ou d'autres inégalités socioéconomiques. Ces cas ne sont pas inclus dans la base de données de Sœurs par l'esprit, mais ils sont pertinents pour la recherche dont la portée s'élargit pour inclure les décès qui résultent de l'intersection du racisme, du sexisme et de l'indifférence. Les liens étroits avec les causes sous-jacentes et les circonstances déterminées dans le cadre de recherche de Sœurs par l'esprit, ainsi que la connaissance tacite obtenue par l'AFAC suggèrent que ces décès sont beaucoup trop fréquents chez les femmes et les filles autochtones.

## ***Décès en détention provisoire par la police, en prison, dans les pensionnats indiens ou dans le système de « protection » de la jeunesse***

Les femmes qui sont décédées alors qu'elles étaient en détention provisoire par la police ou en prison et les enfants qui sont morts alors qu'ils avaient été pris en charge par le système de « protection » de la jeunesse ne sont pas inclus dans notre base de données non plus.

Nous avons décidé d'exclure ces cas parce que nous croyons qu'ils doivent être examinés dans une autre optique de responsabilité. S'appuyant sur une compréhension croissante des expériences vécues par les enfants dans le régime des pensionnats indiens, la

Commission de vérité et de réconciliation commence à faire enquête sur l'histoire des enfants qui sont morts ou disparus alors qu'ils séjournaient dans des pensionnats (CBC News 2010).

L'AFAC est d'avis que ces décès justifient un examen attentif puisque les systèmes dans le cadre desquels ils ont eu lieu pourraient, ou devraient, peut-être, être tenus responsables. La responsabilité relative aux femmes et aux filles autochtones, ainsi qu'aux hommes et aux garçons, lorsqu'ils sont en détention provisoire, en prison, dans un pensionnat ou un foyer d'accueil, revient à l'État. À ce titre, la responsabilité d'assurer la sécurité de ces femmes et de ces enfants incombe à tous les ordres de gouvernement au Canada. Les décès et les meurtres qui surviennent dans ces contextes doivent faire l'objet d'un examen individuel, même s'il peut y avoir intersection entre les causes premières et les problèmes.

---

*Les décès et les meurtres qui surviennent en prison et dans les systèmes de protection de la jeunesse doivent faire l'objet d'un examen indépendant, même s'il peut y avoir intersection entre les causes premières et les problèmes.*

---

La recherche effectuée par Sikka révèle une lacune troublante en ce qui concerne la réponse de la police et du système de protection de la jeunesse à l'égard des adolescents pris en charge ou qui sont dans le besoin. Elle écrit :

« ...les participants se sont dits préoccupés par le fait que les unités de la police chargées d'enquêter sur les personnes disparues et les organismes de bien-être social portent moins d'attention aux allées et venues des filles en cavale une fois qu'elles atteignent l'âge de quatorze ans. Beaucoup ont signalé que les fugueuses « chroniques » qui ont passé cet âge ne sont pas considérées comme « disparues » ou « à risque élevé », surtout si elles logent chez des « amis » ou si on pense qu'elles « traînent » [traduction] » (2009, 14)

Le travail de Sikka s'apparente à la recherche présentée dans ce rapport de l'AFAC, dans lequel nous avons constaté que près d'un quart des filles autochtones qui disparaissent ont moins de 18 ans. Ce qu'on peut retirer des conclusions de Sikka, c'est que ces prétendues « fugueuses chroniques » sont réellement exposées à un risque élevé d'exploitation, puisque les « amis » sont souvent ceux qui attirent ces jeunes filles dans des situations d'exploitation sexuelle ou de prostitution. Les femmes et les filles qui s'adonnent à la prostitution sont extrêmement vulnérables à la violence, qui peut mener à la disparition ou à la mort. Pour cette raison, il ne faut pas négliger le peu de disposition de la police et du système de protection de la jeunesse à réagir au signalement de la disparition et au meurtre de femmes et de filles autochtones.

## ***Vulnérabilité accrue : ETCAF<sup>13</sup>, autostop, gangs, mobilité***

La recherche effectuée récemment pour le compte de l'AFAC a indiqué également qu'il existe des liens entre le problème des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées et l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF), l'autostop, les gangs et la mobilité. Il s'est avéré difficile de déterminer la portée et l'influence de ces questions particulières par la recherche secondaire; les connaissances expérientielles des chercheuses et du personnel de l'AFAC, d'après des relations avec les familles et les communautés et l'examen d'un grand nombre de cas, ont révélé des liens. Un petit nombre de cas dans la base de données indiquent que soit la femme, soit le contrevenant était touché par l'ETCAF. La documentation sur l'ETCAF et le régime correctionnel au Canada indique qu'un lien existe entre ces troubles et le fait de commettre des délits : « on croit que les problèmes cognitifs, sociaux et comportementaux auxquels sont confrontés les individus atteints du syndrome d'alcoolisation fœtale et des effets de l'alcoolisme sur le fœtus (SAF/EAF) mènent ces individus à des démêlés avec la loi, ce qui crée d'autres problèmes pour eux durant l'incarcération [traduction] » (Boland et autres 1998, 54). Les participants à la recherche de Sikka ont souligné également l'incapacité des établissements de soins de soutenir effectivement les jeunes atteints de l'ETCAF, le résultat étant que beaucoup de jeunes s'évadent de ces centres, ce qui a pour effet d'accroître leur vulnérabilité à l'exploitation et à la violence.

Lorsque le rôle important joué par les mères autochtones est perdu à la violence, le traumatisme de cette expérience peut engendrer plus de violence dans les générations suivantes. La recherche démontre que 22 % des membres de gangs au Canada sont des Autochtones (Totten 2009, 2) et l'information recueillie par Totten suggère qu'un certain nombre de femmes et de filles autochtones qui ont été assassinées étaient mêlées à des gangs au moment de leur mort. De plus, lorsque des mères autochtones sont perdues à la violence, les enfants qu'elles laissent derrière s'en ressentent, comme l'indique Totten : « ... beaucoup de ces jeunes hommes disent avec amertume que leur mère était absente pendant toute leur enfance – certaines ayant été assassinées ou ayant disparu pendant des périodes prolongées [traduction] » (ibid., 12).

On a constaté que la mobilité chez les femmes autochtones, particulièrement lorsqu'elles passent de petites communautés à de grands centres urbains, les rend vulnérables à la violence. Beaucoup de jeunes gens des communautés rurales s'établissent dans des centres urbains pour aller à l'école. Les membres des familles et des communautés ainsi que d'autres informateurs clés ont raconté l'histoire de femmes et de filles élevées dans des communautés rurales ou isolées, qui sont souvent mal préparées à la transition à un milieu urbain. Bien des membres de communautés tentent d'attirer l'attention depuis longtemps sur le fait qu'un grand nombre de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées faisaient de l'autostop au moment de l'incident, ce qui est un autre sujet de préoccupation. Le problème de l'autostop préoccupe l'AFAC parce qu'il est directement lié à la pauvreté, au manque d'accès au transport et aux obstacles qui empêchent les femmes autochtones de trouver des moyens de transport sécuritaires. Mais c'est un aussi un problème qui se répercute sur les jeunes. Considérant que, selon les résultats de la recherche,

<sup>13</sup> L'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale est un continuum d'anomalies congénitales permanentes causées par la consommation d'alcool par la mère pendant la grossesse, ce qui inclut, mais sans s'y limiter, le syndrome de l'alcoolisme fœtal (SAF).

17 % de toutes les femmes autochtones disparues ou assassinées sont des jeunes de 19 ans et moins et que plus de 55 % ont moins de 30 ans, l'éducation des jeunes Autochtones en ce qui concerne les moyens de transport sécuritaires, la sécurité en contexte urbain et la conscience des risques présentés par les étrangers et les connaissances, sont des questions extrêmement importantes qui sont souvent négligées.

L'étude de Sikka établit aussi un lien entre la mobilité, une vulnérabilité accrue et l'exploitation sexuelle. On signale que les femmes et les filles autochtones qui vivent dans des régions rurales doivent parfois se rendre dans des centres urbains pour avoir accès à des services de santé ou d'emploi et que les jeunes filles vont souvent dans ces grands centres pour assister à des powwow, à des danses ou à d'autres sortes de rassemblements. Les participants à la recherche de Sikka ont relayé des histoires dans lesquelles « des gens tirent parti de la mobilité et du caractère transitoire du séjour des femmes autochtones pour faciliter leur entrée dans le commerce du sexe [traduction] » (2009, 15). Si le lien entre la mobilité et l'exploitation sexuelle, la disparition ou le meurtre est parfois obscurci dans les sources secondaires, la recherche qualitative, y compris les entrevues avec des membres des familles des femmes et des filles disparues et assassinées et les connaissances communiquées par des membres des communautés et d'autres informateurs clés, indique qu'il y a des liens solides dans ce domaine. Étant donné que Statistique Canada a constaté que les Autochtones quittent les régions rurales et les communautés hors réserve pour aller dans les grands centres urbains et retourner dans les réserves (Statistique Canada 2006b, 4), le besoin de soutiens plus importants pour les femmes et les filles autochtones dans les villes est évident, dans la transition entre leurs communautés natales et la ville et vice versa.

---

*Le nombre élevé de femmes autochtones disparues au Canada est un problème grave qui exige d'autres recherches pour en établir les liens avec la traite des personnes et déterminer les mesures à prendre pour soutenir les femmes et les filles autochtones qui en ont fait l'objet*

---

*Il faut régler les conflits de compétences rapidement et efficacement pour que les agents puissent travailler dans l'intérêt des victimes et de leurs familles.*

### ***Secteurs de compétence flous et qui se chevauchent***

Enfin, l'AFAC a constaté que le flou et le chevauchement qui caractérisent les secteurs de compétence de la GRC, des Premières Nations et des services de police municipaux et provinciaux ont entravé la résolution efficace de certains cas. Les membres des familles ont raconté des histoires de conflit de compétences lorsqu'ils tentaient de déclarer la disparition d'un être cher ailleurs que dans leur communauté de résidence. Par exemple, un service de police dit que le rapport doit être fait dans la ville où la personne est disparue, tandis que l'autre maintient que le rapport devrait être fait dans la communauté où réside la personne disparue. Les questions de compétence comme celle-là constituent un obstacle énorme pour les familles et les connaissances qui veulent signaler la disparition d'un proche, mais c'est un obstacle aussi à l'enquête sur le cas. Les conflits de compétence ont également des répercussions sur l'accès des familles aux services aux victimes. Pendant la durée de l'initiative Sœurs par l'esprit, l'AFAC a appris que différents services de police offrent différents types de services; les familles d'une même ville peuvent donc recevoir différents soutiens selon que leur chère disparue relève de la GRC, de la province ou de la municipalité. Les problèmes de compétence doivent être résolus

rapidement et efficacement pour que les agents et les prestataires de services puissent travailler dans l'intérêt des victimes et de leurs familles.

### ***Les femmes et les filles autochtones et la « traite des personnes »***

On a demandé à l'AFAC s'il pouvait y avoir des liens entre les femmes et les filles autochtones et la traite des personnes. D'après ce qu'on sait des cas de femmes disparues et trouvées mortes par la suite, assassinées, la traite des personnes ne semble pas être un facteur important dans la disparition des femmes autochtones. Cela ne veut pas dire que les femmes et les filles autochtones ne font pas l'objet de la traite des personnes ou que celle-ci ne peut pas jouer un rôle dans la disparition des 115 femmes portées disparues qui n'ont toujours pas été retrouvées. Cependant, la recherche de l'AFAC n'a pas indiqué jusqu'ici qu'il y ait des liens solides avec les formes stéréotypées ou les plus facilement reconnaissables de la traite des personnes, où l'activité transfrontalière et la vente du corps des femmes sont des éléments communs.

Pourtant, la définition légale de la traite des personnes est beaucoup plus large que ce qu'on entend couramment par ce terme. Comme l'indique Sikka, « ...une personne au Canada peut assujettir quelqu'un à la traite en exerçant simplement un contrôle sur les mouvements de cette personne [traduction] » (ibid., 5). La recherche de Sikka démontre que les expériences vécues par les femmes et les filles autochtones sont englobées par cette définition et « les types de traite des personnes auxquels les femmes et les filles autochtones sont susceptibles, parce qu'elles sont Autochtones, sont ceux qui sont liés à la discrimination, au racisme, à la pauvreté et à l'échec des communautés [traduction] » (ibid., 22). Selon cette définition, il y a certainement des intersections, mais les limites de notre recherche quantitative ne nous permettent pas de vérifier ce niveau d'information. Sikka nous met toutefois en garde contre les problèmes pouvant résulter de la réunion de ces deux questions et attire l'attention sur le fait que le nombre élevé de femmes autochtones au Canada est un problème grave qui ne devrait pas avoir besoin qu'on y appose l'étiquette de « traite des personnes » pour qu'on en reconnaisse l'importance. En tentant de faire cadrer les femmes autochtones disparues et assassinées dans la traite des personnes, nous ne faisons que réduire ou cacher ce que nous savons être la vérité au sujet des expériences qu'elles ont vécues.

Bien que les limites de la recherche secondaire rendent difficile l'exploration en profondeur de ces problèmes, le but que nous visons en attirant l'attention à ce sujet, ici, est de communiquer ce que nous avons appris et d'attirer l'attention sur des problèmes qui devraient faire l'objet d'autres études pour que des solutions utiles puissent y être apportées. L'AFAC a mis au jour pour la première fois de l'information unique et vitale relative aux femmes et aux filles autochtones disparues ou assassinées au Canada, mais l'une de nos principales constatations est qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Comme nous l'avons démontré par ces domaines que nous avons signalés comme devant faire l'objet de recherches plus poussées, la portée de la question de la violence envers les femmes autochtones est vaste, et à mesure que nous avançons, nous devons tenir compte des nombreuses questions reliées entre elles qui constituent les causes premières du problème.

# Conclusion

Au 31 mars 2010, l'AFAC avait trouvé 582 cas de femmes et de filles autochtones qui sont disparues ou qui ont été assassinées. Tragiquement, un trop grand nombre de leurs histoires illustrent les inégalités économiques et sociales que subissent les femmes et les filles autochtones, inégalités directement liées aux répercussions des politiques coloniales qui ont disloqué le tissu social qui reliait les femmes et les filles autochtones à leurs familles et leurs communautés, entraînant traumatismes, violence et circonstances qui favorisent la vulnérabilité. Cependant, les histoires communiquées par les familles, les communautés et les amis des femmes et des filles disparues et assassinées nous disent aussi qu'un grand nombre d'entre elles étaient « vulnérables » du simple fait qu'elles étaient Autochtones et femmes

L'AFAC a avancé à grands pas pour faire la lumière sur les problèmes de violence qui ont mené à la disparition et à la mort de nombreuses femmes et filles autochtones, mais les femmes autochtones demeurent le groupe le plus à risque au Canada en ce qui concerne les questions liées à la violence et continuent de connaître des problèmes complexes liés aux répercussions intergénérationnelles de la colonisation et des pensionnats indiens. Il revient aux hommes comme aux femmes, dans les communautés autochtones et les collectivités non autochtones, ainsi qu'à tous les ordres de gouvernement de mettre fin à la violence envers les femmes et les filles autochtones. Cette violence prendra fin grâce à la reconnaissance, à la responsabilité et à la coopération. La violence envers les femmes prendra fin par le rétablissement de la position sacrée des femmes autochtones en tant qu'enseignantes, guérisseuses et donneuses de vie.

## Références

- Absolon, Kathy, et Cam Willett. 2005. « Putting ourselves forward: Location in Aboriginal research ». In *Research as resistance: Critical, Indigenous, and anti-oppressive approaches*, Leslie Brown et Susan Strega, dir., 97-126. Toronto : Canadian Scholars' Press.
- Adjin-Tettey, Elizabeth. 2007. « Sentencing Aboriginal Offenders: Balancing Offenders' Needs, the Interests of Victims and Society, and the Decolonization of Aboriginal Peoples ». *Canadian Journal of Women and the Law* 19 (1): 179-216.
- Amnistie internationale Canada. 2004. « On a volé la vie de nos sœurs : discrimination et violence contre les femmes autochtones au Canada ». Ottawa : Amnistie internationale.
- Anderson, Kim. 2006. *A recognition of being: Reconstructing Native womanhood*. Toronto : Sumach Press. (Publication initiale 2000.)
- Association des femmes autochtones du Canada (AFAC). 1996. « *Policing and Aboriginal women* ». Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.  
<http://www.nwac.ca/documents/PolicingAboriginalWomen.pdf>.
- . 2008. « L'initiative Sœurs par l'esprit – Analyse documentaire ». Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.  
[http://www.nwac-hq.org/fr/documents/French\\_SISLiteratureReviewMarch2008.pdf](http://www.nwac-hq.org/fr/documents/French_SISLiteratureReviewMarch2008.pdf).
- . 2009a. « Aboriginal women and economic security: Backgrounder ». Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.
- . 2009b. *Les Voix de nos sœurs par l'esprit : Rapport aux familles et aux communautés*. 2<sup>e</sup> édition. Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.
- Barrett, Tom. 1996. « Merciless killer the victim of deadly prison stabbing » [Final Edition]. *Edmonton Journal*, 16 avril, A 1.
- Blackstock, Cindy et Nico Trocmé. 2005. « Community based child welfare for Aboriginal children: Supporting resilience through structural change ». In *Pathways to resilience: A handbook of theory, methods and interventions*, Michael Ungar, dir., 105-120. Thousand Oaks, CA: Sage.

- Blackstock, Cindy, Sarah Clarke, James Cullen, Jeffrey D'Hondt et Jocelyn Formsma. 2004. « Respecter ses promesses : La Convention sur les droits de l'enfant et les expériences vécues des enfants et des jeunes des Premières Nations ». Ottawa : Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada.  
[http://www.fncfcs.com/pubs/fncfcsPubs\\_f.html](http://www.fncfcs.com/pubs/fncfcsPubs_f.html).
- Boland, Fred J., Rebecca Burrill, Michelle Duwyn et Jennifer Karp. 1998. « Syndrome d'alcoolisme fœtal : Répercussions pour le service correctionnel ». Ottawa : Service correctionnel Canada.
- Bopp, Michael, Judie Bopp et Phil Lane, Jr. 2003. « La violence familiale chez les Autochtones au Canada ». Ottawa : Fondation autochtone de guérison.
- Bronskill, Jim et Sue Bailey. 2005. « Changes to police database meant to help find missing natives ». *Canadian Press*, 14 septembre, National general news.
- Brownridge, Douglas A. 2003. « Male partner violence against Aboriginal women in Canada: An empirical analysis ». *Journal of interpersonal violence* 18 (1): 65-83.
- CBC News. 2010. « Residential school graves research a daunting task ». *CBC News*, 2 mars, édition du Manitoba.  
<http://www.cbc.ca/canada/manitoba/story/2010/03/02/residential-school-deaths.html>
- Centre canadien des politiques alternatives / Canadian Centre for Policy Alternatives (CCPA). 2010. *Getting the job done right: Alternative federal budget 2010*. Ottawa : Centre canadien des politiques alternatives.
- Centre d'information de la police canadienne. « Bienvenue au CIPC ». <http://www.cpic-cipc.ca/French/index.cfm>.
- Conseil national du bien-être social. 2007. « Agissons maintenant pour les enfants et les jeunes métis, inuits et des Premières Nations ». Ottawa : Conseil national du bien-être social.
- Cripps, Kyllie, Catherine M. Bennett, Lyle C. Gurrin et David M. Studdert. 2009. « Victims of violence among Indigenous mothers living with dependent children ». *The medical journal of Australia* 191 (9): 481-485.
- Culbert, Lori. 2009. « Public inquiry demanded in deaths ». *The Vancouver Sun*, 16 décembre, A 13.
- Gendarmerie royale du Canada. « La prestation de services aux peuples autochtones du Canada » <http://www.rcmp-grc.gc.ca/aboriginal-autochtone/index-fra.htm>.  
 ———. « Un modèle d'excellence ». <http://www.rcmp-grc.gc.ca/fs-fd/excel-fra.htm>.

- Gilchrist, Kristen S. 2007. « Invisible victims: Disparity in print-media coverage of missing and murdered Aboriginal and white women ». Thèse de maîtrise, Université d'Ottawa.
- Goulding, Warren. 2001. *Just another Indian: A serial killer and Canada's indifference*. Calgary: Fifth House.
- Guthrie Valaskakis, Gail. 1999. « Sacajawea and her sisters: Images and Native women ». *Canadian journal of native education* 23 (1): 117-135.
- Harvard Project on American Indian Economic Development. « Overview of the Harvard Project ». John F. Kennedy School of Government, Harvard University.  
<http://www.hks.harvard.edu/hpaied/overview.htm>
- Jacobs, Beverley. 2002. « *Native Women's Association of Canada submission to the Special Rapporteur investigating the violations of Indigenous human rights* ». Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.
- Jacobs, Beverley et Andrea J. Williams. 2008. « L'héritage des pensionnats : Les femmes autochtones disparues et assassinées ». In *De la vérité à la réconciliation : Transformer l'héritage des pensionnats*, Marlene Brant Castellano, Linda Archibald et Mike DeGagné, dir., 121-140. Ottawa : Fondation autochtone de guérison.
- Kanawayhitowin. « Women's traditional roles ». [http://www.kanawayhitowin.ca/index.php?option=com\\_content&task=view&id=29&Itemid=42](http://www.kanawayhitowin.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=29&Itemid=42).
- Kelly, Loretta. 2002. « Using restorative justice principles to address family violence in Aboriginal communities ». In *Restorative justice and family violence*, Heather Strang et John Braithwaite, dir., 206-222. Cambridge : Cambridge University Press.
- King, Jennifer, Association des femmes autochtones du Canada. À paraître. « Sisters in Spirit research framework: Reflecting on methodology and process ». In *Aboriginal policy research* 10. Toronto : Thompson Educational Publishing.
- Kovach, Margaret. 2005. « Emerging from the margins: Indigenous methodologies ». In *Research as resistance: Critical, Indigenous, and anti-oppressive approaches*, Leslie Brown et Susan Strega, dir., 19-36. Toronto : Canadian Scholars' Press.
- Lawrence, Bonita. 2004. *"Real" Indians and others: Mixed-blood urban Native peoples and Indigenous nationhood*. Vancouver : UBC Press.

- Loxely, L., L. DeRiviere, T. Prakash, C. Blackstock, F. Wien et S. Thomas Prokop. 2005. « Wen:De: Nous poursuivons notre chemin ». Ottawa : Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada.
- Mann, Michelle M. 2009. « *De bonnes intentions... des résultats décevants : Rapport d'étape sur les services correctionnels fédéraux pour Autochtones* ». Ottawa : Bureau de l'enquêteur correctionnel.
- Office national du film. « *À la recherche de Dawn : Guide de sensibilisation et d'action* ». <http://www.onf-nfb.gc.ca/sg/100571.pdf>
- Ontario Federation of Indian Friendship Centres (OFIFC). 2000. « Urban Aboriginal child poverty: A status report on Aboriginal children and their families in Ontario ». Toronto : Ontario Federation of Indian Friendship Centres. Cité dans Jacobs et Williams 2008, 128.
- Ouston, Rick. 1994. « Adoption as exploitation ». *Pacific current*, August/September.
- Paletta, Anna. 2008. « Comprendre la violence familiale et les agressions sexuelles dans les territoires, les Premières Nations, les Métis et les Inuits ». Ottawa : Ministère de la Justice Canada.
- Rexe, Kate. 2010. « Sisters In Spirit: Dialogue with Families ». Document de travail, Association des femmes autochtones du Canada.
- Saskatchewan Association of Chiefs of Police. « Saskatchewan missing persons ». <http://www.sacp.ca/missing/index.php>.
- Sikka, Anette. 2009. « *Trafficking of Aboriginal women and girls in Canada* ». Ottawa: Institut sur la gouvernance.
- Statistique Canada. 2009a. « L'homicide au Canada, 2008 ». N° 85-002-X au catalogue, vol. 29, n° 4. Ottawa : Ministre de l'Industrie. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009004/article/10929-fra.htm>
- . 2009b. « Victimes et personnes accusées d'homicide selon l'âge et le sexe (Victimes) ». Ottawa: Ministre de l'Industrie. <http://www40.statcan.gc.ca/102/cst01/legal10a-fra.htm>
- . 2008a. « Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006 ». N° 97-558-XWF au catalogue. Ottawa : Ministre de l'Industrie.
- . 2008b. « Enfants des Premières nations de moins de six ans vivant hors réserve ». Feuillet d'information n° 89-634-X 2008003. Ottawa : Ministre de l'Industrie.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-634-x/2008003/article/6500040-fra.htm>.

———. 2006a. « *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006* ». N° 85-570-XWF au catalogue. Ottawa : Ministre de l'Industrie.

———. 2006b. « La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada ». N° 85-002-XIF au catalogue, vol. 26, n° 3. Ottawa : Ministre de l'Industrie.

———. 2005. « L'homicide au Canada, 2005 ». N° 85-002-XIE au catalogue, vol. 26, n° 6. Ottawa : *Ministre* de l'Industrie.

Thomas, Robina Anne. 2005. « Honouring the oral traditions of my ancestors through storytelling ». In *Research as resistance: Critical, Indigenous, and anti-oppressive approaches*, Leslie Brown et Susan Strega, dir. 237-254. Toronto: Canadian Scholars' Press.

Totten, Mark. 2009. « Preventing Aboriginal Youth Gang Involvement in Canada: A Gendered Approach ». Ottawa: Aboriginal Policy Research Conference.

Welsh, Christine, réal. 2006. *À la recherche de Dawn*. Office national du film du Canada. <http://www.onf-nfb.gc.ca/fra/collection/film/?id=56279>

Whiteduck, Mallory. 2010. « “Shrugged off and brushed to the side”: Police (Non)Responsiveness to Families of Missing and Murdered Aboriginal Women and Girls ». Document de travail, Association des femmes autochtones du Canada.

Wilson, Daniel et David Macdonald. 2010. « Overcoming the legacy of colonialism: Income inequality & Aboriginal peoples in Canada ». Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.



NATIVE WOMEN'S  
ASSOCIATION OF CANADA  
L'ASSOCIATION DES FEMMES  
AUTOCHTONES DU CANADA

# L'Association des femmes autochtones du Canada

Siège social :  
Six Nations de la rivière Grand  
1721, ch. Chiefswood, C.P. 331  
Ohsweken, ON NoA 1M0  
Téléphone : 519-445-0990  
Télécopieur : 519-445-0924

Bureau satellite :  
1, rue Nicholas, 9<sup>e</sup> étage  
Ottawa, ON K1N 7B7  
Téléphone : 613-722-3033  
Télécopieur : 613-722-7687

Sans frais : 1-800-461-4043

[www.nwac.ca](http://www.nwac.ca)

Pour obtenir plus d'information au sujet de Sœurs par  
l'esprit, communiquer avec le bureau satellite de l'AFAC.



*Les femmes et les filles autochtones sont fortes et belles.*

*Elles sont nos mères, nos filles, nos sœurs, nos tantes et nos grands-mères.*

